

### Le billet du Syndic



Madame, Monsieur,  
Chers Citoyens et Citoyennes,

Le Conseil communal vous présente le premier budget annuel 2022 et vous convie à la prochaine assemblée communale. Après ces premiers mois en place, le Conseil communal a su retrouver une ambiance sereine et constructive lors de ses séances.

Comme vous aurez pu le constater lors de l'assemblée extraordinaire du 4 novembre 2021, les idées ne manquent pas. A ce titre, il est regrettable que la démarche du Conseil communal n'ait pas été comprise. A cette occasion, certains Citoyens ont perdu de vue que les votations communales, tout comme les investissements, sont clairement présentés, discutés et traités en assemblée communale, contrairement à des votations fédérales et/ou cantonales. La Loi sur les communes indique simplement que « l'objet » à traiter doit être mentionné dans le cadre de la convocation. Le Conseil communal vous proposera encore l'acquisition de l'Auberge du Bry dans les différents investissements, ainsi que la transformation de l'administration communale.

En sus des développements locaux proposés, la question de l'aménagement du territoire a déjà été reprise et un budget nécessaire à la planification des rives du lac vous est proposé pour l'année 2022. Interviennent également des investissements en termes de mise à jour des canalisations, ainsi que du développement de la mobilité douce, en particulier sur le village de Gumefens.

L'arrivée du mois de décembre n'est non seulement l'objet d'assemblées, mais également celui de réunions et de rencontres, ainsi que de vœux. Nous saluons et remercions les sociétés qui ont souhaité réaliser ou maintenir des activités publiques pour cet automne. Le Conseil communal vous présente également ses meilleurs vœux pour 2022 et vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Votre Syndic  
Christophe Tornare

#### Sommaire

**Convocation à l'Assemblée**  
du 16 décembre 2021

**PV de l'Assemblée**  
- du 24 juin 2021  
- du 4 novembre 2021

#### Planification financière

- Commentaires  
- Budget du compte résultat  
- Budget d'investissement  
- Planification des investissements 2022-2027  
- Investissements 2022

#### Informations communales

- Dissolution de l'ass. intercommunale pour les EMS de la Gruyère et statuts du RSSG  
- Sapins de Noël  
- Fermeture du bureau communal  
- Horaire déchetterie  
- Hivernage des bateaux  
- Déneigement  
- Bâtiments sous alarme automatique

#### Un peu de patois

#### Divers

#### Sociétés locales

#### Ecoles

#### Memento

2

3

7

12

14

16

18

19

24

24

24

25

25

25

26

26

27

28

31

32



## CONVOCATION

A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 16 DECEMBRE 2021

COMMUNE DE PONT-EN-OGOZ

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

**Le jeudi 16 décembre 2021, à 20h00**

*à la Halle polyvalente à Avry-devant-Pont*

### Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal :
  - a) de l'assemblée communale ordinaire du 24 juin 2021
  - b) de l'assemblée communale extraordinaire du 4 novembre 2021
2. Budget de fonctionnement 2022 et rapport de la Commission financière
3. Investissements 2022 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 

3.1. Complément pour transformation administration communale	Fr.	275'000.-
3.2. Réalisation modération de trafic route Gumefens-Avry – 1 <sup>ère</sup> partie	Fr.	500'000.-
3.3. Rénovation des routes AF - Subvention cantonale, environ Fr. 200'000.-	Fr.	600'000.-
3.4. Achat véhicule édilitaire	Fr.	67'000.-
3.5. Remplacement conduite eau potable Quartier Villarvassaux / 3 <sup>ème</sup> étape	Fr.	195'000.-
3.6. Remplacement conduite eau potable Secteur Vers Karlé / tronçons 1 et 2	Fr.	431'000.-
3.7. Epuration – Equipement parcelles « La Chenau »	Fr.	87'000.-
3.8. Epuration – rempl. tronçon Vers Karlé – Foyer Horizon Sud	Fr.	110'000.-
3.9. Epuration – mise en séparatif Pra du Mitin – Sur Charmont	Fr.	340'000.-
3.10. Etude aménagement des rives du lac et ports	Fr.	110'000.-
3.11. Réfection sentiers pédestres / La Trotse et Les Gottes-La Moranda	Fr.	50'000.-
3.12. Auberge St-Pierre, Route de la Gruyère 14, Le Bry – art. 2153 RF		
a) Crédit d'investissement pour l'acquisition du bâtiment	Fr.	1'200'000.-
b) Crédit d'étude	Fr.	35'000.-
4. Approbation de la dissolution de l'association intercommunale pour les EMS de la Gruyère et approbation des statuts du RSSG
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

*Le pass Covid n'est pas obligatoire pour l'assemblée, par contre le port du masque oui. Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'Administration communale ainsi que sur le site internet communal ([www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/](http://www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/)) au moins 10 jours avant l'assemblée. Ces documents étant à disposition, ils ne seront pas relus en assemblée, de même que pour les PV des assemblées du 24.06.2021 et 04.11.2021 puisque publiés, en plus, dans le bulletin communal.*

**Le Conseil communal**

## Procès-verbal – Assemblée du 24 juin 2021



### Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 24 juin 2021

Présidence : M. Christophe Tornare (Le Président)  
 Secrétaire : Mme Laurence Rimaz  
 Scrutateurs : M. Berset Jean-Baptiste (pour la partie côté fenêtres - 34 personnes)  
 Mme Merian Catherine (pour la partie côté galerie – 30 personnes)  
 Présents : 7 Conseillers communaux  
 64 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)  
 3 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)  
 Soit un total de 67 participants  
 Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont  
 Excusé(e)s : 10 personnes

#### Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 avril 2021
2. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales, pour la période législative 2021-2026
3. Approbation du règlement des finances (RFin) et délégations de compétences
4. Nomination des commissions pour la période législative 2021-2026 :
  - Commission financière
  - Commission de l'urbanisme et de l'énergie
  - Commission de naturalisation
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

**M. le Président** ouvre l'Assemblée communale à 20h07.

Il souhaite la bienvenue à chaque citoyen. Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 23 du 11 juin 2021, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 10 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de **Mme Catherine Merian** pour la partie « côté galerie » et de **M. Jean-Baptiste Berset** pour la partie « côté fenêtres ». Il rappelle que la Secrétaire ne peut pas voter. Aucun membre de la presse n'est présent, mais deux futurs citoyens sont présents et ne peuvent pas voter non plus.

En cas de scrutin pour l'élection des commissions, **Mmes Christelle Tinguely, Cornelia Gyger, Laurence Rimaz** officieront comme scrutatrices avec les 2 précédemment nommés.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques sur l'ordre du jour. Comme il n'y a pas de remarque, l'ordre du jour **est approuvé tel quel à l'unanimité.**

#### Point 1

##### **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 avril 2021**

**M. le Président** rappelle que le PV n'est pas lu puisqu'il était disponible au bureau communal et sur le site internet. Il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de s'exprimer par main levée.

**Résultat du vote : Le procès-verbal du 22 avril 2021 est accepté à la majorité avec une abstention**

#### Point 2

##### **Décision relative au mode de convocation des assemblées communales, pour la période législative 2021-2026**

**M. le Président** rappelle que l'article 12 al. 1bis de la loi sur les communes donne deux possibilités, soit l'assemblée se convoque par lettre individuelle ou comme jusqu'à présent par tout-ménage, bien sûr en plus de la publication dans la feuille officielle et au pilier public. Le Conseil communal propose de maintenir la solution actuelle avec une convocation par tout-ménage.

Il demande aux citoyens présents qui veulent maintenir le mode de convocation actuel, c'est-à-dire par tout-ménage, en plus de la publication dans la feuille officielle et au pilier public de s'exprimer par main levée.

**Le mode de convocation pour la législature 2021-2026 se fera par tout-ménage à la majorité avec une abstention**

### Point 3

#### **Approbation du règlement des finances (RFin) et délégations de compétences**

**M. le Président** explique qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le nouveau modèle comptable MCH2 entrera en vigueur. Pour certaines communes, il est déjà entré en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ce modèle comptable comprend un règlement des finances, lequel était à disposition sur le site internet et à l'administration. Ce règlement sera ensuite applicable à toutes les législatures. Si le Conseil communal voulait le modifier, cela devrait obligatoirement passer par l'assemblée. Dans ce règlement, on prévoit deux attributions de compétences financières au Conseil communal, soit de CHF 50'000 pour les transactions immobilières, et par transaction, puis une autre où il est compétent pour engager une dépense nouvelle ou un nouvel investissement ne dépassant pas CHF 40'000.00. Ces deux délégations entreront en vigueur en même temps que MCH2 le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En revanche, à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 31 décembre 2021, on doit pouvoir fonctionner et ces mêmes compétences doivent être attribuées au Conseil communal. Il indique qu'il y aura ainsi deux votes, soit le premier pour le règlement, et le second pour les deux compétences durant cette année 2021.

**M. Bernard Fragnière** demande si aujourd'hui ce sont déjà les mêmes montants ? **M. le Président** répond que oui.

Comme il n'y a pas d'autre question, **M. le Président** donne la parole à **M. Jean-Claude Wyss**, Président de la commission financière, laquelle commission dans son ancienne composition a statué sur ce règlement et nous transmet son préavis.

*Au nom de la Commission Financière, nous donnons notre aval sur la validation dudit nouveau règlement des finances de notre Commune de Pont-en-Ogoz et ceci à valoir dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour sa mise en pratique. Ce règlement a été consulté par les membres de notre commission et il respecte et met en pratique toutes les directives au vu de la loi sur les finances communales, via la LFCo du 22 mars 2018 ainsi que sur l'ordonnance sur les finances communales via l'OFCo du 14 octobre 2019.*

*Au nom de la CF, le rapporteur – Jean-Claude Wyss*

**M. le Président** informe qu'un modèle de base de ce règlement nous a été donné par le Service des communes et n'est pas créé de toute pièce. Il demande aux personnes présentes qui acceptent le règlement des finances RFIN qui entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 de s'exprimer par main levée.

**Résultat du vote : le règlement des finances RFIN est validé à l'unanimité**

**Le Président** demande aux personnes qui acceptent les délégations de compétences d'un montant de CHF 50'000.00 pour les transactions mobilières et immobilières et d'un montant de CHF 40'000.00 pour une dépense extraordinaire jusqu'au 31 décembre 2021, de s'exprimer par main levée.

**Les délégations de compétences de CHF 50'000.00 et CHF 40'000 sont acceptées à l'unanimité**

### Point 4

#### **Nomination des commissions pour la période législative 2021-2026**

**M. le Président** rappelle que du fait de la loi, l'assemblée doit nommer trois commissions, c'est-à-dire la commission financière, la commission d'urbanisme et la commission de naturalisation. Il peut y avoir d'autres commissions qui sont nommées par le Conseil communal.

#### **- Commission financière**

**M. le Président** cite les 5 personnes actuellement membres, **M. Jean-Claude Wyss** d'Avry-devant-Pont, **M. François Barras** de Le Bry, **M. Richard Fragnière** de Gumefens, **M. Yannick Maisonneuve** d'Avry-devant-Pont et **M. Frédéric Pochon** d'Avry-devant-Pont. Il explique que ces personnes souhaitent reconduire leur mandat pour la nouvelle législature. **M. le Président** demande si quelqu'un d'autre est candidat ? Comme ce n'est pas le cas, il propose une élection des membres de la commission financière par main levée.

**Les 5 membres de la commission financière proposés sont élus à la majorité avec 2 abstentions pour la législature 2021-2026**

#### **- Commission d'urbanisme**

**M. le Président** rappelle que cette commission est exigée par la LATeC.

D'ordinaire composent cette commission 7 personnes dont 3 Conseillers communaux. Il cite les personnes actuellement membres, **M. Jean-Pierre Pochon** d'Avry-devant-Pont, **M. Lionel Joner** de Villarvassaux, **M. Olivier Buchs** de Gumefens et **M. Patrick Bize** de Gumefens, lequel souhaite se retirer. Les 3 autres membres se représentent. Le Conseil communal a cherché un nouveau membre et propose **M. Jacques Fragnière** de Gumefens, papa de 3 enfants, directeur auprès de l'entreprise G. Brodard et Fils SA à La Roche en remplacement de M. Bize. Il demande s'il y a d'autres candidatures pour cette commission. Comme ce n'est pas le cas, il demande à M. Fragnière de se lever.

**M. Jacques Fragnière** n'a rien à ajouter sur sa présentation, mais précise que du fait de sa profession il a de l'intérêt pour l'urbanisme et l'énergie et il serait ravi de faire partie de cette commission.

**M. le Président** remercie les candidats qui se sont représentés et remercie le nouveau venu et procède à une élection de la commission d'urbanisme par main levée.

**Les 4 membres de la commission d'urbanisme externes au Conseil communal sont élus à l'unanimité pour la législature 2021-2026**

**M. le Président** informe qu'au niveau du Conseil communal, **Mme Géraldine Barras**, responsable du dicastère de l'aménagement du territoire siègera dans cette commission comme Présidente, les deux autres postes seront pourvus à l'interne.

#### - Commission de naturalisation

**M. le Président** rappelle que cette commission est également obligatoire, laquelle donne un préavis au Conseil communal sur les candidatures à la naturalisation. Il y a 5 personnes dans cette commission et il cite les membres qui y siègent, soit **M. François Kilchoer** de Gumefens, **Mme Annick Morard** de Gumefens, **M. Jacques Brouwer** de Le Bry, **Mme Marianne Guinnard** de Gumefens et **M. Pierre-Alain Tercier** de Le Bry qui est le seul à se représenter. Comme pour la précédente commission, le Conseil communal a été proactif et a recherché des membres à proposer, soit **M. Guillaume Manchelle**, d'Avry-devant-Pont, sans enfant, qui travaille auprès du groupe pharmaceutique Sygenta, qui a lui-même obtenu la naturalisation et le droit de cité de Pont-en-Ogoz, **Mme Ariane Rolle** de Gumefens, 2 enfants, vendeuse et dessinatrice en bâtiment, **Mme Diane Simic** de Gumefens, étudiante en droit et **Mme Pauline Grangier** de Gumefens, également étudiante en droit.

**M. le Président** demande si d'autres personnes sont intéressées à intégrer cette commission, Comme ce n'est pas le cas, il demande aux membres proposés de se lever, il les remercie et procède à l'élection des 5 membres de la commission de naturalisation par main levée.

**Les membres de la commission de naturalisation sont élus à l'unanimité pour la législature 2021-2026**

**M. Antoine Gremaud** prend la parole pour dire bravo à tous les élus. Ils sont applaudis par l'assemblée

#### Point 5

##### Informations du Conseil communal

- **Mme Géraldine Barras** explique que comme l'année passée, un service de parking a été mis en place pour gérer les accès aux rives du lac, avec une taxe de CHF 5.00/jour. Trois macarons différents ont été créés, soit un pour les citoyens au prix de CHF 30.00 pour la saison, un pour les riverains, c'est-à-dire pour les personnes qui habitent au bord du lac et également pour les membres de la société de pêche et du club de voile de la Gruyère, mais ce macaron ne dispense pas du paiement de la taxe s'ils doivent se parquer sur le domaine public et un dernier macaron « bateau » pour permettre aux personnes qui ont un bateau dans la zone en Redon de se parquer à cet endroit, mais la taxe de parking reste due.

**M. le Président** ajoute que les citoyens sont déjà péjorés par le trafic et le souhait du Conseil communal était de les favoriser. Par contre, il n'y a pas de priorité pour les places.

**M. François Kilchoer** demande ce que signifie le terme « riverains » dans cette situation. **M. le Président** répond que les riverains sont ceux qui ont un bâtiment dans la zone du lac ou les membres des sociétés comme expliqué. **M. Kilchoer** demande si ceux qui habitent à partir de la route cantonale côté lac sont riverains et ceux qui habitent côté Gibloux ne le sont pas. **M. le Président** dit que ce sont ceux qui habitent dans le secteur et ceux qui doivent y accéder.

**M. Lionel Joner** sait que cette mesure est plutôt prévue pour le quartier camping, mais il demande si du côté de Villarvassaux des contrôles sont prévus pour le parking sauvage. **M. le Président** répond qu'ils doivent eux-mêmes appeler la police de proximité, en cas de soucis de parage.

**M. Jean-Jacques Reynaud** intervient pour dire qu'il n'y a pas de signalisation avant le quartier de Villarvassaux et que, de ce fait, la police ne va pas intervenir.

**Mme Valérie De Benetti** demande comment cela se passera pour les matchs de foot et si les gens doivent payer. **Mme Géraldine Barras** répond que sur le principe il ne devrait pas y avoir de paiement, car elle a regardé avec **M. Félix Schafer** et les plages horaires ne sont pas problématiques. Elle ajoute que le maximum d'éventualités a été pris en compte.

- Dans l'info suivante, **M. le Président** parle du radar pédagogique et donne la parole à **Mme Virginie Fragnière Charrière** qui explique les données affichées à l'écran pour les différents secteurs mesurés. Elle précise que tous ces chiffres permettront de faire une analyse globale
- **M. le Président** indique les horaires de l'administration durant l'été, horaires affichés à l'écran.
- **M. le Président** remercie tous les membres sortants des différentes commissions. Il adresse ses remerciements à **Mme Françoise Pasquier**, responsable d'établissement qui quitte ses fonctions après avoir enseigné pendant 38 ans chez nous. Elle sera remerciée en privé avec la remise d'un cadeau. Il souhaite la bienvenue à son remplaçant, **M. Florian Kilchoer** qui est déjà enseignant à Gumefens.
- **M. le Président** informe que le Conseil communal se pose la question pour trouver des solutions pour que nos trois villages ne deviennent pas des villages dorts et qu'ils aient des centres d'intérêts ou d'activité. Dans cette optique, pour Avry-devant-Pont, le projet de transformation de l'administration qui va peut-être être modifié afin de libérer des locaux pour un commerce. A Gumefens, il y a La Cigogne, mais c'est un peu décentralisé et on étudie un moyen pour avoir un développement économique plus au centre. Pour Le Bry, il y a l'Auberge qui est à vendre et le Conseil communal est allé visiter les locaux. Le prix est de CHF 1'400'000.00 et il serait intéressant de se questionner sur cette opportunité. A titre consultatif, M. le Président ouvre la discussion sur ce dernier point. Dans la mesure où il s'agit d'avis, M. le Président propose de ne pas protocoler les différentes interventions. Sur votation, 16 personnes demandent un protocole, 22 l'estiment pas nécessaire et le reste s'abstient. Par conséquent, il est décidé à la majorité de ne pas protocoler ce débat sur la reprise ou non du restaurant du Bry.

A la suite des échanges, **M. le Président** propose une prise de décision consultative sur l'acquisition du bâtiment à Le Bry. La majorité est favorable.

## **Point 6**

### **Divers**

**M. Michel Schmitt** revient sur le cas des macarons et précise que la saison dure environ 2 mois, que CHF 30.00 correspondent à 6 jours. Comme ce sont quand même les citoyens qui ont participé au financement des infrastructures du foot, pourquoi ne pas prévoir avec ce type de macaron une zone de parcage réservée aux citoyens et aux gens du foot. Les investissements doivent donner un avantage aux citoyens.

**M. le Président** répond qu'on va analyser la proposition, mais précise que tous les parkings sont « illégaux » car en zone agricole. Donc à méditer, mais ça doit rester gérable pour les « securitas ».

**M. Frédéric Pochon** demande si au bord du lac, le week-end, les déchets vont mieux que l'année passée. Il trouve qu'il y a beaucoup de déchets dans tous les coins et demande s'il ne serait pas judicieux de facturer un sac taxé aux automobilistes pour limiter les déchets. **Mme Géraldine Barras** répond que selon le retour des employés de l'édilité, mettre trop de poubelles n'est pas favorable. En limitant les poubelles, les gens sont plus responsables. Quant à la proposition, pourquoi pas, bien que pour elle ceci semble difficilement réalisable. **M. Pochon** propose que le prix du parking implique la remise d'un sac poubelle officiel.

**M. le Président** pose la question aux personnes qui habitent au bord du lac, s'il y a plus de déchets avec ou sans poubelles.

**M. Luc Merian** répond qu'à certains endroits il y a toujours des déchets.

**M. Richard Sala** dit que vers le port du Bry il y a bien une petite poubelle et qu'il n'y a pas d'amélioration. Il ramasse les déchets lorsqu'il promène son chien et remercie les employés de l'édilité pour le travail qu'ils font.

**M. Vincent Braillard** ramasse aussi les déchets des week-ends et pour lui ça ne change rien d'avoir des poubelles ou non. Il propose qu'après les week-ends de beau temps des allers-retours soient faits à pied le long du lac et pas seulement d'aller vider où il y a des poubelles. **M. le Président** lui répond que des tournées sont faites même le dimanche.

**M. Jean-Jacques Reynaud** dit que l'expérience de ne pas mettre de poubelles était positive et suggère de remettre des affiches pour inciter à la reprise des déchets.

**M. Vincent Braillard** dit qu'il habite les Terrasses d'Ogoz depuis 6 ans et qu'il y a toujours des tas de terre devant et derrière le bâtiment. Il comprend qu'il y a des procédures en cours, mais ajoute qu'ils sont en manque d'information. Il demande si une fois par année, leur délégué technique pourrait venir voir le Conseil communal pour avoir des informations. **M. le Président** répond que le Conseil communal est là toute l'année pour les questions et ajoute qu'une partie du Conseil communal a rencontré les promoteurs aujourd'hui même et que le sujet a été abordé. Il ajoute que pour ce qui est du privé à privé la Commune n'interviendra pas. Il n'y a effectivement pas eu d'autorisation express pour un dépôt de terre.

**M. Vincent Braillard** revient sur la route d'accès. **M. le Président** répond qu'elle est privée. **M. Braillard** sait qu'elle est privée, mais demande si on pouvait au moins combler les trous qui sont profonds de 10 centimètres. **M. le Président** répète qu'on ne peut pas intervenir sur du terrain privé, mais que la Commune va s'engager à mettre du gravier pour reboucher ces trous. Les propriétaires pourraient décider de

goudronner eux-mêmes cette partie de route et demander ensuite à la Commune de la reprendre. On dispose d'un règlement à cet effet dont les conditions de reprise stipulent que le bien doit être en état, remis à niveau ou neuf et qu'il est repris pour le prix symbolique de CHF 1.00.

**M. Steve Rime** informe que pour le quartier de Villarvassaux, chaque habitant cotise pour la route commune au quartier, mais qui est privée.

**M. Jean-Jacques Reynaud** précise que pour les Terrasses d'Ogoz, les réponses ont été données, le tas de terre n'est plus en zone à bâtir et le dossier est à présent entre les mains de la DAEC.

**Mme Catherine Merian** revient sur cette parcelle et le parking qui appartiennent au promoteur. Les clients de l'Association de l'Île d'Ogoz se parquent là-bas, ce qui veut dire que l'association devra négocier avec le futur propriétaire pour avoir un parking. **M. le Président** répond que la Commune n'est propriétaire que de la route d'accès et qu'il faut trouver des solutions pour pérenniser dans le temps une zone de parking.

**Mme Merian** demande si la Commune a cette volonté. **M. le Président** dit que oui, mais si le parking est refusé, il faudra mettre une barrière au départ de la route. On a un intérêt à ce que le parking reste, mais on ne pourra pas forcer le privé. **Mme Merian** demande si on a un accord avec les promoteurs pour se parquer et faire payer. **M. le Président** répond que oui et ajoute qu'au printemps, lors de l'accès à pied à l'île, le reliquat est reversé pour l'entretien de la chapelle de l'île.

**M. Jean-Daniel Fragnière** demande à qui reviendra le terrain après la remise en état du tas de terre. **M. le Président** répond que la société reste propriétaire même si la zone change.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie l'assemblée et souhaite à chacun un bel été. Il remercie également ses collègues et tout le personnel.

Applaudissements de l'assemblée.

**L'Assemblée est levée à 21h20.**

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 17 août 2021.

## *Procès-verbal – Assemblée extraordinaire du 4 novembre 2021*



### Procès-verbal de l'Assemblée Communale extraordinaire de Pont-en-Ogoz du 4 novembre 2021

Présidence : M. Christophe Tornare (Le Président)  
 Secrétaire : Mme Laurence Rimaz  
 Scrutateurs : M. Jean Luc Chassot (côté galerie, devant / milieu : 33 personnes)  
 M. Steve Rime (côté galerie, milieu / arrière : 26 personnes)  
 M. Olivier Gapany (côté fenêtres, devant / milieu : 28 personnes)  
 M. Christian Marchon (côté fenêtres, milieu / arrière : 40 personnes)  
 Présents : 7 Conseillers communaux  
 127 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)  
 3 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)  
*Soit un total de 130 participants*  
 Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont  
 Excusé(e)s : 9 personnes

#### Tractanda :

1. Crédit d'investissement pour l'acquisition de l'Auberge St-Pierre, Route de la Gruyère 14 à Le Bry, article 2153 RF (CHF 1'200'000.00) et crédit d'étude (CHF 35'000.00)
2. Crédit d'investissement pour l'acquisition de la ferme de l'hoirie Paul Fragnière, Vers la Chapelle 54 à Gumefens, articles 223 et 224 RF (CHF 200'000.00) et crédit d'étude (CHF 50'000.00)
3. Transformation de l'administration communale – modification du projet et crédit complémentaire (CHF 275'000.00)
4. Informations du Conseil communal
5. Divers

**M. le Président** ouvre l'Assemblée communale à 20h10.

Il souhaite la bienvenue à chaque citoyen. Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 42 du 22 octobre 2021, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 9 personnes excusées sont citées. Quatre scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Jean Luc Chassot**, **M. Steve Rime**, **M. Olivier Gapany**, **M. Christian Marchon**. Il rappelle que la Secrétaire ne peut pas voter, ni les représentants de la presse, Mme Pasquier pour La Liberté et M. Godel pour La Gruyère.

Il informe que les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

**M. le Président** présente l'ordre du jour et explique que l'objectif est de remettre des locaux d'activités sur les 3 sites. Ce début de législature démontre la volonté du Conseil communal à faire beaucoup d'investissements, mais les faire pour les citoyens et pas seulement faire des investissements pour les routes et les conduites. L'idée est de panacher les offres et d'avoir plus de possibilités sur la Commune. Si les bâtiments à vendre tombent en main privée, il n'y aura plus de possibilités, car les locaux serviront à créer des appartements. Le choix d'une assemblée extraordinaire a été fait pour pouvoir avoir le temps de traiter et expliquer les sujets et de vous écouter. Cela permet également de corriger les budgets pour la fin de l'année. Si les objets présentés ce soir sont validés, le budget pour 2022 sera plus léger. Il demande s'il y a des remarques.

**M. Georges Morard** prend la parole et lit un texte adressé au Conseil communal disant que gouverner c'est prévoir, mais le devoir est d'informer. Pour lui, ce devoir est insuffisant. Chaque citoyen doit pouvoir prendre connaissance des objets et toutes les infos devaient figurer sur le tractanda. D'habitude on reçoit un bulletin communal avec les détails. Les objets de ce soir peuvent attendre l'assemblée des budgets. Il demande à l'assemblée de reporter les sujets à l'assemblée du 16 décembre 2021. **M. le Président** lit l'art. 12 al. 2 de loi sur les communes LCo : « La convocation contient la liste, établie par le Conseil communal, des objets à traiter ». Cette liste figurant sur le tractanda, il répond que la demande est irrecevable.

**Mme Catherine Merian** demande, à la suite de l'intervention de M. Morard, si on a le droit de reporter la décision, car comme il n'y avait pas d'information, ils n'ont pas pu se préparer à l'avance. Elle souhaite utiliser l'assemblée de ce soir comme une assemblée d'information. Elle précise qu'ils ne sont pas contre les sujets, mais sont contre le manque d'information. **M. le Président** précise que l'assemblée de ce soir a justement pour but de donner les informations et de présenter les sujets.

**M. le Président** fait voter si cette assemblée sera informative ou décisionnelle.

Avant le vote, **M. Chris Gabriel** demande en cas de modification de l'assemblée, si le Conseil communal se retrouve coincé par des délais. **M. le Président** répond qu'il faudra rééquilibrer les budgets. Grâce à l'assemblée de ce soir, le Conseil pouvait mieux planifier les investissements pour 2022. Que l'intérêt était de pouvoir demander des compléments lors de l'assemblée de décembre suite aux études qui auraient été faites. L'idée est de remettre rapidement en location les locaux à Le Bry, par exemple. **M. Chris Gabriel** demande s'il y a un délai par rapport aux personnes qui vendent. **M. le Président** répond qu'il n'y a pas de délai formel, mais que certains sujets ne pourront vraisemblablement plus être présentés à l'assemblée de décembre.

**Mme Yvonne Gendre** dit qu'on veut présenter un crédit complémentaire pour le Bry à la prochaine assemblée, mais l'assemblée doit avoir plus de précisions pour se déterminer puisque le prix d'achat et le crédit d'étude ne couvriraient pas les frais d'investissement. **M. le Président** répond qu'on nous fait des reproches avant d'avoir pu commencer de présenter les sujets, ça devient compliqué, car il faut nous laisser le temps de donner des informations. Vous alliez pouvoir prendre une décision ce soir en connaissance de cause.

**M. Steve Fragnière** remercie M. Morard de son intervention. Il y a un point qui le dérange dans le tractanda, car ça veut dire que si on vote pour un investissement, ça pourrait prêter d'autres investissements dans le budget. Si pas d'acquisition, d'autres investissements seront présentés, mais on ne les connaît pas. Il propose également que ce soir il n'y ait qu'une prise de connaissance des objets. **M. le Président** répond que les investissements futurs doivent être faits pour ne pas augmenter les impôts, il s'agit d'investissements usuels sur les routes et les infrastructures.

**M. Giuseppe Greco** est nouvel habitant de Le Bry et trouve la démarche cavalière de dire que le budget va dépendre de certains investissements, car pour lui le budget est fait par rapport aux liquidités. Là on parle d'emprunts qui ne devraient pas faire référence au budget, il ne comprend pas le lien entre le budget et les investissements. Il estime avoir le couteau sous la gorge pour devoir voter. Il propose également de reporter ce vote, mais d'avoir les informations nécessaires ce soir. **M. le Président** répond que tout investissement implique des intérêts et des charges qui affectent le fonctionnement. Nous avons deux budgets, un d'investissement ou la Commune peut investir en faisant voter les objets en assemblée et un de fonctionnement, pour le ménage ordinaire. Les deux sont liés. Les investissements que l'on fait au long de l'année impactent le fonctionnement et les finances communales. Tout ne peut pas être présenté en même temps et le Conseil communal est tenu, avec la Commission financière, de regarder pour avoir un équilibre des finances et des investissements. Ce qui ne sont pas faits une année sera peut-être reporté ou abandonné. L'idée, qui est apparemment mal reçue, était de pouvoir discuter des sujets. Pour Le Bry on en a déjà parlé lors de la dernière assemblée de juin 2021 et le sondage était plutôt favorable et pour ne pas « saucissonner » les gros investissements, la proposition était de faire quelque chose sur les trois villages. **M. Greco** ajoute que dans son ancienne Commune, il y a un programme de législature avec les investissements et les projets afin de savoir ce qui est prévu.

**M. le Président** demande aux personnes qui souhaitent que l'assemblée de ce soir soit décisionnelle s'exprime par main levée, 49 personnes sont favorables, 69 refusent et il y a 3 abstentions. Aucune décision ne sera donc prise ce soir, seule une présentation des sujets, sachant qu'ils ne seront peut-être pas représentés en décembre.

**M. le Président** présente le projet de l'acquisition de l'auberge du Bry. Le prix a été convenu en accord avec le vendeur. Il donne la parole à **Mme Géraldine Barras** pour la présentation de l'objet. Elle précise que la réflexion du Conseil communal était de dynamiser les villages et que lors du vote consultatif durant de la dernière assemblée portant sur l'achat de l'Auberge du Bry, la majorité était plutôt favorable. A partir de ce moment il y a eu des contacts avec l'agence, diverses visites, discussions avec la Commission financière et la commission réflexions villageoises. Ce soir on va présenter les premières idées qui devront être concrétisées par l'étude. On ne pouvait pas faire cette étude avant, puisqu'on n'avait pas le budget. Le bâtiment est partiellement protégé, dont les façades extérieures du côté du café. Des contacts ont déjà été pris avec le Service des biens culturels. La présentation avec photo est affichée à l'écran. Il y a une entrée principale côté route et une côté parking. Le café a besoin d'un rafraîchissement. La salle à manger a été rénovée en 2006 et est donc encore en bon état. La partie banquet est dans l'extension, avec une entrée indépendante et peut accueillir une centaine de personnes, avec une petite scénette. L'étage bénéficie d'un appartement, sans cuisine, et 4 chambres. Il y a encore un grand grenier aménageable. Les caves sont voûtées, avec du potentiel et disposent également d'une entrée indépendante. Il y a un garage, des locaux techniques et une chambre froide. Avec 2000 m<sup>2</sup> en zone village, si un privé achète ce bien, il va certainement faire du locatif et profiter du potentiel de la surface pour faire plusieurs immeubles. Le but du Conseil communal est de redynamiser les centres des villages et dans ce cas en gardant la structure du bâtiment, avec des rénovations et transformations afin de l'exploiter sous sa forme traditionnelle de restaurant. Pour le planning, dès l'étude établie, faire les rénovations les plus urgentes. On a déjà quelqu'un d'intéressé pour reprendre le restaurant. C'est la personne qu'on trouvera qui définira le type du restaurant. On avait tous en tête de faire un restaurant avec des produits locaux et de saison, pourquoi pas avec des soirées spéciales à thèmes. Pour la salle de banquet, elle pourrait être utilisée pour des rassemblements, des verrées, etc. Il y a du potentiel et pourquoi ne pas faire des saisons culturelles, des théâtres, des soirées contes, etc, avec pour but que les citoyens aient du plaisir à se retrouver. Les chambres pourraient être louées ou transformées en appartement. Pour le sous-sol, possibilité de le rénover et de louer les caveaux ou d'en faire des lieux de rangement. Ce bâtiment est très bien placé au bord de la route cantonale, avec beaucoup de passage, encore plus quand les gens vont à l'île d'Ogoz. Le Bry n'a rien ; pour les citoyens, ce village se résume à l'endroit où on se rend pour aller à la déchetterie et pour les externes, ce village se résume aux Terrasses d'Ogoz et les embrouilles qui vont avec. Tout est présenté en pack, car on est pressé par le temps étant donné que d'autres personnes sont intéressées. L'exploitation du rez-de-chaussée peut se faire rapidement. Au niveau financier, les taux d'intérêts sont aujourd'hui bas, avec un taux à 0,5 % on a besoin d'un revenu annuel de CHF 7'500.00 par année. Pas d'amortissement comptable à faire, vu que le bâtiment ferait partie du patrimoine financier.

L'assemblée applaudit **Mme Géraldine Barras** pour sa présentation.

**M. le Président** dit que la division des locaux permettait aussi d'avoir plusieurs locataires. On aurait pu avoir un café dans la salle à manger, faire un commerce comme une pharmacie, un fleuriste ou autre dans la partie café.

**M. René Bifrare** donne deux précisions historiques, la salle des banquets a été construite en 1938. Le restaurant a été complètement détruit par un incendie dans la nuit du 24 au 25 mai 1886. Il en est resté 4 murs très épais plus les caves voûtées. Tout le reste a été reconstruit.

**Mme Yvonne Gendre** demande qui est le vendeur. **M. le Président** répond qu'il s'agit toujours de Mme et M. Ettlin.

**Mme Sandrine Ramuz** croyait que la Commune n'avait plus le droit d'obtenir de permis de construire pour faire des locatifs. **M. le Président** répond qu'il n'y a pas de quota pour les locatifs, il y a un quota pour les résidences secondaires et rappelle que l'intention communale n'est pas de faire du locatif, par contre si l'immeuble est acquis par un privé, il y aura sûrement des locatifs.

**M. Richard Fragnière** pense qu'on devrait avoir un crédit d'étude pour savoir si on achète quelque chose qui va coûter 1,5 millions ou si on achète quelque chose qui nous coûtera 3,5 millions. **M. le Président** répond que l'étude était prévue pour les aménagements, avec un crédit complémentaire de CHF 300'000.00, l'idée était de faire des rafraîchissements pour le remettre rapidement sur le marché, mais pas de mettre 3 millions, sinon il vaudrait mieux le raser et faire autre chose. Comme l'assemblée n'est pas décisionnelle, on ne prendra pas de décision, même pas pour un crédit d'étude.

**M. Jean-Jacques Reynaud** est étonné car les Communes qui avaient des établissements publics s'en sont séparés, certaines les ont rénovés mais il s'agissait d'autres bâtiments que celui-ci. Il est vétuste et est peut-être historique, mais vu son ancienneté, un modique investissement de CHF 300'000.00 ne suffira pas pour le remettre sur les routes. Cela en sachant qu'au niveau énergétique, les Communes doivent être exemplaires. Ne serait-ce que pour isoler le bâtiment, qui pour lui est une vraie passoire, les CHF 300'000.00 ne couvriraient pas même la moitié. Le Conseil communal a de bonnes idées, mais il se demande qui est déjà allé dans ce restaurant, pour lui sûrement pas beaucoup. Il y a Le Vignier, on n'y va pas beaucoup non plus. Il y a La Cigogne, il y est presque tous les jours et sur les 1500 adultes qui habitent la Commune, pas plus de 200 sont déjà allés dans ce tea-room. Ce qui démontre qu'il n'y a pas de besoin réel, il ne croit pas non plus à la pharmacie et la place de parc est trop petite, il n'y aura que des problèmes. Pour lui la Commune ne doit pas l'acheter. **M. le Président** répond que le Conseil s'est informé sur ce que font les autres Communes. A Sorens, le bistrot a été complète-

ment refait, Marsens étudie pour reprendre la ferme au centre et incorporer l'administration et la laiterie et refaire un restaurant, Echarlens a refait son restaurant. Il y a une volonté, mais aussi un aspect financier qui permet d'apporter quelque chose aux citoyens.

**M. Julien Lüthi** est d'accord avec M. Reynaud et demande quels sont les arguments et d'où ils sortent pour définir le besoin d'un restaurant, car dans les Communes voisines, il y en a déjà bien assez. Il est fils de restaurateur et dit qu'il faut déjà juste faire un business plan pour que ça tourne et que les investissements sont énormes. Il y a un manque de recherche flagrant et on ne peut pas se lancer comme ça. En tant que loueur, la Commune a la responsabilité de remettre les clés d'un établissement. Ce que voulait dire Mme Merian quand elle a été coupée, c'était qu'on aurait pu voter un crédit de CHF 35'000.00 pour faire une peu de recherche là-dessus. **M. le Président** répond que ce n'est pas la Commune qui exploitera et ce n'est pas à elle de faire un plan. Sous l'angle communal il faut qu'on puisse investir, acheter et supporter les charges, d'où l'idée de diviser le risque pour avoir la garantie de retomber sur nos pieds. Peut-être qu'il n'y aura pas de restaurant, mais que des commerces et ce n'est pas à nous, et d'ailleurs on n'en a pas la compétence, de faire un business plan.

**M. Chris Gabriel** estime que si pour un emprunt de CHF 1'500'000.00 on est à CHF 7'500.00 d'intérêts annuels, même si on double l'investissement et qu'on arrive à CHF 15'000.00 d'intérêts annuels, ce n'est pas démesuré pour faire tourner l'affaire. **M. le Président** répond que la Commune a la capacité financière et ajoute que le taux d'intérêt a été calculé à 0,5 % alors qu'on est même plus bas avec une offre de La Poste à 0,41 % sur 10 ans.

Pour le 2<sup>ème</sup> sujet, **M. le Président** informe que la proposition est de faire l'acquisition des deux parcelles appartenant à l'hoirie Paul Fragnière, selon le détail affiché à l'écran. Il donne la parole à **M. Olivier Oberson** pour la présentation du sujet. Les deux parcelles font 638 m<sup>2</sup> et sont en zone village. Le bâtiment d'origine date de 1730 et est classé en catégorie 1. Le bâtiment a du charme et on pourrait obtenir un beau résultat. Pour le futur, les idées sont de faire un commerce, créer un lieu de rencontre et faire un appartement. On pourrait passer par un concours d'architecte. Un crédit de construction sera à prévoir. Les travaux auraient pu débuter en 2023. **M. le Président** ajoute que dans un premier temps, c'était de faire l'acquisition car le bâtiment tombe en ruine. On a déjà dû écrire pour demander des interventions pour sécuriser le bâtiment. Il est clair qu'à la suite de ce premier investissement, un autre aurait été demandé pour la construction. La rénovation serait faite en gardant le concept architectural et les éléments protégées.

**M. Steve Fragnière** dit que c'est une très bonne idée, mais demande qu'on se mette à la place d'un privé qui veut acheter ce bâtiment, car une réflexion doit être faite pour savoir qu'est-ce qu'on peut faire et qu'est-ce que ça coûte. On ne peut pas venir en assemblée avec seulement des « je pense que » ou « peut-être qu'on pourrait » avec un projet comme ça sans information sur le coût. Ce projet méritait une meilleure préparation. Il est étonné qu'on soit convoqué avec un coût peut-être pas cher, mais sans savoir ce que l'on va en faire et ce que cela va coûter. **M. le Président** répond que l'objectif du crédit d'étude est de savoir ce que l'on peut en faire. L'intention était de développer quelque chose aussi au centre de Gumefens, car on entend depuis la fusion que tout est pour Avry. La commission réflexions villageoises a été réunie pour trouver des idées. On ne peut pas nous reprocher de ne pas développer un projet si on n'a pas reçu les moyens financiers pour le faire.

**Mme Ruth Oberson** dit que ce n'est pas à la Commune d'investir dans les ruines ou dans les bâtiments invendables, on sous-estime largement le coût d'investissement. On se base sur un taux très bas actuellement, mais qui n'est pas éternel et d'après elle on devra augmenter les impôts.

**M. René Bifrare** pose une question technique. Le bâtiment est très grand, il peut y avoir pas mal d'appartements et commerces, mais la surface est de moins de 700 m<sup>2</sup>, donc il sera difficile de faire des aménagements extérieurs avec de la verdure et un parking. Il pense que ce n'est pas évident il faudrait peut-être faire des échanges de terrains et devant il y a la route. **M. Marc-Olivier Seydoux** répond que oui c'est petit, mais bien que le bâtiment soit protégé, il y a énormément de parties qui ne sont pas conservables. Toute la partie arrière peut être démolie pour aménager des espaces extérieurs et du stationnement. Le but est de redonner la vie à ce bâtiment, de faire un commerce et un ou maximum deux appartements, mais pas de le remplir comme le ferait des promoteurs.

**M. Jean-Jacques Reynaud** demande quel type de commerce, est-ce un tea-room, un restaurant ou un magasin. Car question magasin on est servi à Gumefens avec le tea-room et la laiterie où on trouve les produits de première nécessité. Il vaudrait mieux développer des projets de liaisons entre les villages et la sécurité. Les personnes âgées vont à pied à la laiterie. Pour la bâtisse, c'était un très beau bâtiment à l'époque, le point positif c'est qu'on va enlever une verrue au milieu du village pour la reconstruire. Mais pour lui le message que la Commune donne, c'est qu'on dit aux propriétaires : « laisser-aller votre maison, quand elle sera bien pourrie la Commune vous la rachètera plus cher que ce qu'elle ne vaut ». L'hoirie a des problèmes internes depuis longtemps pour cette maison et ce n'est pas aux citoyens de payer pour ça.

**M. Georges Fragnière** dit bravo à la Commune qui prend ce bâtiment en main pour le remettre en ordre et en activité, mais là on touche à un bâtiment relativement mauvais avec beaucoup d'investissements à faire et qui n'apportera pas de rendement. Pour lui autant refaire des entretiens dans la Commune que d'investir 1,5 millions dans cette maison. Il explique transformer un autre bâtiment du même type au bord de la route cantonale et que ça coûte cher de le mettre aux normes actuelles. Ce n'est pas à la Commune d'investir pour ça et c'est pareil pour Le Bry où il faudra mettre aux normes le chauffage, l'isolation, les panneaux solaires et les fenêtres. Il estime que ça ne vaut pas la peine de prendre du temps pour étudier ces deux projets. **M. le Président** répond que pour Gumefens et le cas du chauffage, on a la centrale de chauffe juste à côté.

**Mme Anne-Marie Sciboz** informe qu'elle fait partie de la commission réflexions villageoises, cet objet a été regardé. Il faudrait savoir s'il n'y a que la façade qui est préservée et si la vieille grange peut être démontée. Ce lieu, sans parler du bâtiment, la commission pensait pouvoir en faire une place de réception, par exemple un pressoir, un four à pain ou des choses qui rassemblent les gens, ou un couvert à louer pour faire des fêtes et des marchés.

**Mme Virginie Fragnière Charrière** dit qu'elle serait récusée pour ce projet parce que M. Paul Fragnière était son grand-père, mais elle tient à apporter des précisions. Des offres ont été faites pour cette ferme, d'ailleurs elle et son mari en ont aussi fait une, ce n'est pas le prix des offres qui n'était pas assez haut, mais les potentiels acheteurs ne convenaient pas à l'hoirie. Dans une hoirie, il suffit qu'un seul membre ne soit pas d'accord et c'est fichu. A titre privé, elle pense qu'on pourrait y faire de belles choses.

**M. le Président** fait une réflexion générale. On a une capacité d'investissement qui est importante, l'idée n'était pas de tout dépenser. Il demande aux membres de la Commission financière la capacité d'investissement que nous avons. **M. Yannick Maisonneuve** répond que sur la base des comptes 2020, il y a 18 millions. **M. le Président** dit qu'avec cette capacité financière, en utilisant 2 ou 3 millions, on était encore largement dans les possibilités de la Commune. On peut refaire des routes et des canalisations toutes les années, c'est nécessaire, mais ça n'a pas de plus-value pour le citoyen.

Pour le troisième sujet, **M. le Président** donne la parole à **M. Marc-Olivier Seydoux**. Il explique qu'un premier crédit avait été voté pour la transformation et l'agrandissement de l'administration, selon présentation affichée à l'écran. Un permis de construire a déjà été délivré et le projet prévoyait d'utiliser les locaux actuels et ceux de l'ancienne poste. Pour le Conseil communal, le passage qui devait se faire par la partie publique de l'immeuble, avec notamment une ouverture sous l'escalier, n'était pas la meilleure. La nouvelle réflexion a été d'utiliser l'ancienne poste et l'appartement juste au-dessus. Pour l'ancienne poste, sont prévus une entrée et une réception, une salle de consultation et des places de travail, une partie technique, l'économat et WC. Un escalier de distribution est prévu pour accéder à l'étage et pour les personnes à mobilité réduite, il y a la possibilité d'utiliser l'ascenseur de l'immeuble. A l'étage il y aurait la salle du Conseil, l'économat, le bureau de la secrétaire et trois bureaux qui seraient situés sur une extension qui se ferait en dessus de la zone garage pour accueillir assez de place de travail. L'idée était aussi de proposer au rez-de-chaussée, dans les locaux actuels, un espace qui serait disponible, un espace de rencontre et avoir dans chaque village cette opportunité. Le premier crédit obtenu était de CHF 300'000.00, CHF 25'000.00 ont déjà été utilisés pour le permis de construire, et le montant du nouveau projet est de CHF 450'000.00 pour les travaux et CHF 100'000.00 pour le matériel et l'informatique, donc un crédit complémentaire de CHF 275'000.00 pour créer cette administration sur deux étages. Pour le futur, il y aurait la possibilité de louer les locaux pour de l'artisanat et du commercial et un investissement mineur pour remettre en état les locaux. Pour la suite de l'agenda, il faut prévoir l'affinage du projet, la demande de permis de construire et une mise en service si possible début 2023.

**M. le Président** explique que c'est le montant complet, ancien et nouveau crédit, qui figure dans le tableau du plan de financement.

**M. Jacques Bruttin** est le locataire de l'appartement touché. Il demande ce qu'on va faire d'eux, si on va les jeter dehors. **M. le Président** répond qu'on lui a écrit pour l'informer que si l'assemblée acceptait le projet, qu'on devrait résilier le contrat de bail. En locataire vous pouvez aussi partir sans demander l'avis de la Commune, dans les respects des délais.

**M. Lionel Joner** trouve le projet sensé, avec une bonne réflexion pour harmoniser l'administration communale. Il y a une synergie intéressante par rapport à la boulangerie ou un autre commerce. La réflexion est nettement meilleure que pour les deux autres projets. **M. le Président** le remercie et dit que l'idée est d'avoir une unité complète pour l'administration.

**M. Jean-Jacques Reynaud** dit que le sujet est en discussion depuis 2018. L'idée à l'époque était de rester sur le même étage. S'il n'y a plus le local d'archive actuel, il se demande où on va les mettre et précise qu'actuellement il y a un container sur la place de parc à l'extérieur avec les archives de Gumefens. A présent il y a un « open-space » qui fonctionne bien et il ne comprend pas que là on crée des bureaux individuels. **M. le Président** répond que l'ancien garage de la poste sera utilisé pour les archives et qu'on a la possibilité d'utiliser des locaux de la HAP pour de l'archivage. Actuellement les Communes passent à la GED et numérisent le papier, ce qui limite l'archivage et le besoin de place. Pour l'open-space, tout le monde est quand même dérangé quand il y a des téléphones ou du monde au guichet. Les bureaux de l'étage peuvent rester ouverts entre eux.

**M. Georges Fragnière** dit bravo pour ce nouveau projet. Là il y a une bonne réflexion, il est très favorable et propose aussi qu'on garde le bureau actuel pour autre chose. Il ajoute que l'open-space est actuellement revu à la baisse.

**Mme Sandrine Ramuz**, la locataire également, dit que pour eux ce projet n'est pas entendable, qu'on leur demande de partir après 13 ou 14 ans, alors qu'ils sont bien intégrés. Que la réception de la lettre les a mis à mal. Elle ne voit pas pourquoi devoir traverser le couloir est un problème si énorme. Dans d'autres villages, il faut traverser la route et faire 300 m pour aller dans une salle. **M. le Président** comprend sa réaction, mais précise que dans cette situation on doit viser un intérêt public et collectif et non pas juste un intérêt privé.

**M. Olivier Schmutz** demande l'avis de la Commission financière sur ces 3 objets. **M. Jean-Claude Wyss** étant excusé, **M. Yannick Maisonneuve** répond qu'il veut bien le donner, mais trouve que ce n'est pas pertinent dans la situation actuelle de cette assemblée qui est devenue informative. La Commission financière donne un avis

sur les éléments financiers et les capacités de la Commune et ne juge pas si le projet a du sens. Il informe quand même que la Commission était favorable pour le projet de l'administration, l'achat de Le Bry, mais pas pour le projet de Gumefens.

**M. Lionel Joner** propose qu'on puisse voter de manière consultative sur les 3 objets pour permettre de préparer le budget de décembre. **M. le Président** répond qu'on ne fera pas de vote consultatif.

**M. le Président** dit que contrairement à ce que l'assemblée semble croire, le Conseil communal a pris beaucoup de temps pour travailler sur ces projets. Ceux-ci ont été discutés avec la Commission financière et la nouvelle commission réflexions villageoise, mais c'est l'assemblée qui est souveraine.

### **Informations du Conseil communal**

**M. le Président** informe de quelques dates :

- le samedi 13 novembre 2021 – soirée pâtes organisée par la jeunesse Avry-Le Bry
- le samedi 4 décembre 2021 – marché de Noël organisé par la société de tir au petit calibre
- le mercredi 8 décembre 2021 – la soirée contes en forêt organisée par les écoles à la place du loto
- le jeudi 16 décembre 2021 – l'assemblée communale pour les budgets

### **Divers**

**M. Georges Fragnière** remercie le travail qui a été fait au cimetière, la rénovation doit continuer pour remettre en ordre ce lieu et le rendre honorable pour les défunts. En revanche il demande de faire quelque chose pour cette prairie et rendre l'accès de la partie supérieure possible en fauteuil roulant ou aux personnes ayant des difficultés. **M. Pierre Justin Morard**, en charge du cimetière, explique que les tombes situées tout en haut seront déplacées vers le bas du cimetière. La partie herbeuse est une prairie grasse et on pourra ainsi la laisser sans la faucher puisqu'il n'y aura plus de tombes dans cette partie. Il ajoute que seuls les monuments seront déplacés.

**M. Georges Fragnière** dit que le gazon est plus joli qu'une prairie pas fauchée et demande un entretien. **M. Pierre Justin Morard** répète que les tombes seront retirées et que le Conseil avait fait le choix de la prairie et qu'on pourra la laisser. Il ajoute qu'on fait ce qu'on peut avec ce qu'on a.

**M. le Président** remercie les personnes présentes pour leur participation, les collègues du Conseil communal et les Commissions qui ont traité les sujets de ce soir et regrette qu'il n'y ait pas de verrée en raison des mesures liées au Covid. Il donne rendez-vous à l'assemblée des budgets le 16 décembre 2021.

**L'Assemblée est levée à 21h45.**

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 15 novembre 2021.

## **Commentaires Budget de fonctionnement 2022**

Les résultats des budgets 2022 ne seront pas présentés de manière comparative avec le budget 2021 et les comptes 2020 comme cela devrait être le cas normalement. Etant en phase de réforme et de transition entre deux modèles de comptes (MCH2 et MCH1), le Service des communes n'exige pas une comparaison détaillée pendant cette période. Le budget 2021 et les comptes 2020 peuvent être consultés sur le site internet au chemin d'accès suivant : <https://www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique-assemblees-communales.html> ou à l'administration communale pendant les heures d'ouvertures.

L'année 2022 est remplie d'incertitude, toutefois pour cette année nous pouvons garder notre taux d'impôts à 75% par franc payé au canton. Le passage au modèle comptable harmonisé MCH2 implique de nombreux changements ; notamment pour la mise en place du nouveau plan comptable et la recherche historique des 20 dernières années pour la réévaluation du patrimoine administratif (PA). Les dernières réévaluations n'étant pas terminées et la nouveauté du plan comptable complique la saisie du budget 2022 et ses comparaisons.

Les commentaires suivants, classés par chapitre, ont pour but d'expliquer les différences les plus importantes par rapport au budget 2021, et de donner quelques chiffres à titre d'information.

### **Le budget 2022 se solde par un déficit de Fr. 301'199.61**

*(A titre d'information, le budget 2021 se soldait par un déficit de Fr.308'633.71)*

Total des charges réelles (imp. int. déduites) pour 2022 :	Fr. 7'866'000.- (en augm. de Fr. 348'000.-)
Total des revenus réels (imp. int. déduites) pour 2022 :	Fr. 7'565'000.- (en augm. de Fr. 356'000.-)

Le total des revenus moins les charges nous donne le déficit pour 2022, soit Fr. 301'000.-.

Le total des charges par habitant pour 2022 est de Fr. 4'090.- pour 1922 habitants au 12.11.2021.

La population légale au 31.12.2020 était de 1951 habitants.

Détail des charges :	Communales	Fr. 3'766'000.- soit environ 47.9%
	Cantoniales	Fr. 2'450'000.- soit environ 31.1%
	Associations de communes	Fr. 1'650'000.- soit environ 21.0%

**Chapitre 0 : Administration**

Traitement pour le personnel administratif (4.1 équiv. plein temps)

Fr. 356'000.- (en augm. de Fr. 56'000.- et 0,6 EPT supp.)

(services des finances et services généraux séparés)

Les immeubles administratifs sont désormais dans ce chapitre

**Chapitre 1 : Ordre public**

Participation au nouveau centre de Secours

Fr. 86'000.- incluant tous les frais des pompiers

Taxe d'exemption du service pompier

Fr. 35'000.- encaissée par la Commune.

**Chapitre 2 : Enseignement et formation**

Transports enfantines et primaires par les TPF

Fr. 190'000.- (en augm. de Fr. 15'000 (modif. des trajets, car plus de surveillance))

Participation aux dépenses cantonales écoles enfantine et primaires

Fr. 745'000.-

Participation à l'école secondaire

Fr. 614'000.- (en dim. de Fr. 30'000.-)

Participation à l'école secondaire intérêts/amortissement

Fr. 99'000.- (en dim. de Fr. 3'000.-)

Traitement du personnel de conciergerie pour les 3 sites

Fr. 51'000.-

Traitement personnel AES

Fr. 86'000.- (en augm. de Fr. 11'000.-)

**Chapitre 3 : Culte, Culture et Loisirs**

Participation « Option Gruyère »

Fr. 20'000.-

Dons aux sociétés à but culturel et divers

Fr. 24'000.-

Dons aux sociétés sportives

Fr. 26'000.-

Contribution AISG Régionalisation des sports

Fr. 33'000.- (en augm. de Fr. 7'000.-)

**Chapitre 4 : Santé**

Participation homes médicalisés

Fr. 481'000.- (en augm. de Fr. 19'000.-)

Participation soins ambulatoires

Fr. 338'000.-

**Chapitre 5 : Affaires Sociales**

Subside aux crèches, accueil familial de jour et écoles maternelles

Fr. 29'000.-

Participation au service social la Gruyère

Fr. 253'000.-

Participation pour personnes handicapées ou inadaptées

Fr. 540'000.- (en augm. de Fr. 36'000.-)

**Chapitre 6 : Routes communal, Génie Civil**

Traitement du personnel édilitaire, 2 équiv. plein temps

Fr. 170'000.-

Entretien des routes et collecteurs eau de pluie

Fr. 75'000.-

Participation aux dépenses relatives au trafic régional

Fr. 96'000.- (en augm. de Fr. 13'000.-)

**Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement**

Achat d'eau

Fr. 30'000.- (comptes 2020 Fr. 27'000.-)

Participation à l'ACAPE

Fr. 45'000.- (comptes 2020 Fr. 47'000.-)

Prestations du fontainier

Fr. 51'000.- (comptes 2020 Fr. 25'000.-)

Vente d'eau

Fr. 130'000.- (comptes 2020 Fr. 134'000.-)

Location des compteurs et abonnements

Fr. 102'000.-

Participations à la STEP

Fr. 188'000.- (comptes 2020 Fr. 177'000.-)

Taxes d'utilisation

Fr. 350'000.- (comptes 2020 Fr. 366'000.-)

Salaires surveillants déchetterie

Fr. 25'000.-

Frais de ramassage

Fr. 166'000.- (comptes 2020 Fr. 183'000.-)

Taxes de base

Fr. 85'000.-

Travaux de conservation des ouvrages d'endiguement

Fr. 30'000.- (comptes 2020 Fr. 41'000.-)

Autorisations de construire et de démolir

Fr. 25'000.- (comptes 2020 Fr. 28'000.-)

**Chapitre 8 : Economie**

Entretien des sentiers pédestres (sentier du lac)

Fr. 35'000.- (comptes 2020 Fr. 33'000.-)

Frais parking des rives du lac

Fr. 7'000.- (comptes 2020 Fr. 5'000.-)

Participation à Gruyère Tourisme

Fr. 14'000.-

Contribution ARG

Fr. 43'000.- (comptes 2020 Fr. 40'000.-)

**Chapitre 9 : Finances et Impôts**

Revenu des impôts personnes physiques

Fr. 4'500'000.- (comptes 2020 Fr. 4'621'000.-)

Revenu des impôts personnes morales

Fr. 52'000.- (comptes 2020 Fr. 119'000.-)

Les impôts irréguliers budgétisés à environ 50% représentent

Fr. 370'000.- (comptes 2020 Fr. 659'000.-)

Contribution Immobilière

Fr. 550'000.- (comptes 2020 Fr. 590'000.-)

Péréquation financière

Fr. 162'000.- (comptes 2020 Fr. 164'000.-)

La charge annuelle d'intérêts des dettes est estimée à

Fr. 56'000.- (comptes 2020 Fr. 61'000.-)

Immeuble communal Avry, le résultat prévu est de

Fr. 36'000.-

Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA

Fr. 300'000.-

**Budget 2022 du compte de résultat (fonctionnement)**

		<b>Budget 2022</b>	
		<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>1 000 086.00</b>	<b>251 750.00</b>
<b>01</b>	<b>Législatif et exécutif</b>	<b>160 700.00</b>	
011	Législatif	15 200.00	
012	Exécutif	145 500.00	
<b>02</b>	<b>Services généraux</b>	<b>839 386.00</b>	<b>251 750.00</b>
021	Administration des finances et des contributions	169 550.00	29 000.00
022	Service généraux, autres	410 250.00	10 500.00
029	Immeubles administratifs	259 586.00	212 250.00
<b>1</b>	<b>ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>	<b>172 212.21</b>	<b>36 300.00</b>
<b>14</b>	<b>Questions juridiques</b>	<b>63 352.16</b>	
140	Questions juridiques	63 352.16	
<b>15</b>	<b>Service du feu</b>	<b>96 838.60</b>	<b>36 300.00</b>
150	Service du feu	96 838.60	36 300.00
<b>16</b>	<b>Défense</b>	<b>12 021.45</b>	
161	Défense militaire	5 410.00	
162	Défense civile	6 611.45	
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>	<b>2 737 431.50</b>	<b>215 400.00</b>
<b>21</b>	<b>Scolarité obligatoire</b>	<b>2 351 348.55</b>	<b>215 400.00</b>
211	Ecole enfantine	159 510.65	
212	Ecole primaire	910 688.50	4 000.00
213	Ecole du cycle d'orientation	713 271.00	
214	Ecoles de musique	44 588.40	
217	Bâtiments scolaires	356 530.00	82 700.00
218	Accueil extra-scolaire (AES)	159 200.00	128 700.00
219	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs	7 560.00	
<b>22</b>	<b>Ecoles spécialisées</b>	<b>341 082.95</b>	
220	Ecoles spécialisées	341 082.95	
<b>23</b>	<b>Formation professionnelle initiale</b>	<b>45 000.00</b>	
230	Formation professionnelle initiale	45 000.00	
<b>3</b>	<b>CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>	<b>305 470.95</b>	<b>16 000.00</b>
<b>31</b>	<b>Héritage culturel</b>	<b>4 000.00</b>	
312	Conservation des monuments historiques et protection du patr	4 000.00	
<b>32</b>	<b>Culture, autres</b>	<b>43 510.00</b>	
322	Musique et théâtre	19 510.00	
329	Culture, non mentionné ailleurs	24 000.00	
<b>34</b>	<b>Sport et loisirs</b>	<b>257 960.95</b>	<b>16 000.00</b>
341	Sport	255 960.95	16 000.00
342	Loisirs	2 000.00	
<b>4</b>	<b>SANTÉ</b>	<b>865 022.40</b>	<b>5 000.00</b>
<b>41</b>	<b>Hôpitaux, établissements médico-sociaux</b>	<b>487 995.20</b>	
411	Hôpitaux	7 196.85	
412	Établissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	480 798.35	
<b>42</b>	<b>Soins ambulatoires</b>	<b>353 603.50</b>	
421	Soins ambulatoires	338 478.50	
422	Service de sauvetage	15 125.00	
<b>43</b>	<b>Promotion de la santé</b>	<b>7 800.00</b>	<b>5 000.00</b>
433	Service médical des écoles	7 500.00	5 000.00
434	Contrôle des denrées alimentaires	300.00	
<b>49</b>	<b>Santé publique, non mentionné ailleurs</b>	<b>15 623.70</b>	
490	Santé publique, non mentionné ailleurs	15 623.70	

<b>5</b>	<b>PRÉVOYANCE SOCIALE</b>	<b>923 976.40</b>	<b>1 700.00</b>
<b>52</b>	<b>Invalidité</b>	<b>540 172.80</b>	
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	540 172.80	
<b>53</b>	<b>Vieillesse et survivants</b>	<b>6 000.00</b>	<b>1 700.00</b>
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	6 000.00	1 700.00
<b>54</b>	<b>Famille et jeunesse</b>	<b>60 635.30</b>	
541	Allocations familiales (AF)	14 843.10	
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	16 792.20	
545	Prestations aux familles	29 000.00	
<b>55</b>	<b>Chômage</b>	<b>33 167.00</b>	
559	Chômage non mentionné ailleurs	33 167.00	
<b>57</b>	<b>Aide sociale et domaine de l'asile</b>	<b>284 001.30</b>	
572	Aide matérielle	253 307.00	
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	30 694.30	
<b>6</b>	<b>TRAFIC ET TELECOMMUNICATION</b>	<b>640 353.00</b>	<b>31 000.00</b>
<b>61</b>	<b>Circulation routière</b>	<b>530 365.00</b>	<b>31 000.00</b>
615	Routes communales	530 365.00	31 000.00
<b>62</b>	<b>Transports publics</b>	<b>109 988.00</b>	
621	Infrastructures de transports publics	13 988.00	
622	Trafic régional et agglomération	96 000.00	
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>929 067.85</b>	<b>791 365.65</b>
<b>71</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>268 892.00</b>	<b>232 700.00</b>
710	Approvisionnement en eau	268 892.00	232 700.00
<b>72</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>357 665.65</b>	<b>357 665.65</b>
720	Traitement des eaux usées	357 665.65	357 665.65
<b>73</b>	<b>Gestion des déchets</b>	<b>217 275.00</b>	<b>174 000.00</b>
730	Gestion des déchets	217 275.00	174 000.00
<b>74</b>	<b>Aménagements</b>	<b>36 720.00</b>	<b>2 000.00</b>
741	Corrections de cours d'eau, endiguements	36 720.00	2 000.00
<b>75</b>	<b>Protection de la nature</b>	<b>5 000.00</b>	
750	Protection de la nature	5 000.00	
<b>77</b>	<b>Protection de l'environnement, autres</b>	<b>3 015.20</b>	
771	Cimetière	3 015.20	
<b>79</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>40 500.00</b>	<b>25 000.00</b>
790	Aménagement du territoire	40 500.00	25 000.00
<b>8</b>	<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>156 363.20</b>	<b>19 200.00</b>
<b>81</b>	<b>Agriculture</b>	<b>700.00</b>	
811	Administration, exécution et contrôle	500.00	
812	Améliorations structurelles	200.00	
<b>82</b>	<b>Sylviculture</b>	<b>12 055.00</b>	<b>7 200.00</b>
820	Sylviculture	12 055.00	7 200.00
<b>84</b>	<b>Tourisme</b>	<b>143 608.20</b>	<b>12 000.00</b>
840	Tourisme	143 608.20	12 000.00
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPÔTS</b>	<b>252 129.00</b>	<b>6 313 197.25</b>
<b>91</b>	<b>Impôts</b>	<b>43 000.00</b>	<b>5 502 305.00</b>
910	Impôts	43 000.00	5 502 305.00
<b>93</b>	<b>Péréquation financière intercommunale</b>		<b>161 537.00</b>
930	Péréquation financière intercommunale		161 537.00
<b>95</b>	<b>Part aux recettes sans affectation, autres</b>		<b>141 053.25</b>
950	Part aux recettes sans affectation, autres		141 053.25
<b>96</b>	<b>Administration de la fortune et de la dette</b>	<b>169 129.00</b>	<b>208 302.00</b>
961	Intérêts	56 162.00	52 102.00
963	Immeubles du patrimoine financier	112 967.00	156 200.00
<b>99</b>	<b>Postes non ventilables</b>	<b>40 000.00</b>	<b>300 000.00</b>
990	Postes non ventilables	40 000.00	300 000.00

### Budget 2022 du compte de résultat (fonctionnement) - récapitulation

		Budget 2022	
		Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	1 000 086.00	251 750.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	172 212.21	36 300.00
2	FORMATION	2 737 431.50	215 400.00
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	305 470.95	16 000.00
4	SANTÉ	865 022.40	5 000.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	923 976.40	1 700.00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	640 353.00	31 000.00
7	PROT.DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	929 067.85	791 365.65
8	ECONOMIE PUBLIQUE	156 363.20	19 200.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	252 129.00	6 313 197.25
	<b>TOTALISATION</b>	<b>7 982 112.51</b>	<b>7 680 912.90</b>
	<b>Résultat</b>		<b>301 199.61</b>

### Budget d'investissement 2022

		Budget 2022	
		Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	550 000.00	
<b>029</b>	<b>Immeubles administratifs</b>	<b>550 000.00</b>	
0290.5040.00	Aménagement local ancienne poste+administration	275 000.00	
0290.5040.01	Compl. aménagement administration communale	275 000.00	
2	FORMATION	440 000.00	
<b>217</b>	<b>Bâtiments scolaires</b>	<b>440 000.00</b>	
2171.5040.01	Rénovation école Avry	240 000.00	
2172.5040.03	Réalisation remplacement CAD	200 000.00	
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	50 000.00	
<b>342</b>	<b>Loisirs</b>	<b>50 000.00</b>	
3420.5650.00	Subvention d'investissement Port en Redon	50 000.00	
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	2 182 000.00	200 000.00
<b>615</b>	<b>Routes communales</b>	<b>2 182 000.00</b>	<b>200 000.00</b>
6150.5010.06	Rénovation routes et trottoirs 2019 (trottoir Le Bry)	290 000.00	
6150.5010.07	Réfection rte de l'Abranna, Le Bry - 2020	610 000.00	
6150.5010.11	Réalis. modér. trafic Gumefens-Avry 1ère partie	500 000.00	
6150.5010.12	Création portails d'entrée à Le Bry et Gumefens	50 000.00	
6150.5010.13	Etude modération de trafic Vers la Chapelle-Rte d'Avry	65 000.00	
6150.5010.14	Rénovation routes AF 2022	600 000.00	
6150.5060.01	Achat véhicule édilitaire	67 000.00	
6150.6310.00	Subvention d'investissement du Canton		200 000.00

## Budget d'investissement 2022

7	PROT. DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 620 000.00	40 000.00
<b>710</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>696 000.00</b>	<b>20 000.00</b>
7101.5031.13	Déplacement conduite d'eau La Chenau, Gumefens	20 000.00	
7101.5031.16	Rempl. conduite d'eau Vers Karlé-Foyer Horizon Sud	50 000.00	
7101.5031.18	Rempl. conduite Villarvassaux 3ème partie	195 000.00	
7101.5031.19	Rempl. conduite d'eau Vers Karlé tronçons 1 et 2	431 000.00	
7101.6370.00	Taxes de raccordements ménages privés		20 000.00
<b>720</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>747 000.00</b>	<b>20 000.00</b>
7201.5032.05	Mise en séparatif "Le Pavillon"	160 000.00	
7201.5032.09	Mise en séparatif Pra-Mury-Pra du Mitin	50 000.00	
7201.5032.10	Equipement parcelles "La Chenau"	87 000.00	
7201.5032.11	Rempl. tronçon épuration Vers Karlé-Foyer Horizon Sud	110 000.00	
7201.5032.12	Mise en séparatif Pra du Mitin-Sur Charmont	340 000.00	
7201.6350.00	Taxes de raccordements ménages privés		20 000.00
<b>771</b>	<b>Cimetière</b>	<b>35 000.00</b>	
7710.5030.01	Complément réfection cimetière	35 000.00	
<b>790</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>142 000.00</b>	
7900.5090.03	3ème complément révision PAL	32 000.00	
7900.5090.04	Etude aménag. rives du lac et ports	110 000.00	
8	ECONOMIE PUBLIQUE	70 000.00	
<b>840</b>	<b>Tourisme</b>	<b>70 000.00</b>	
8400.5010.00	Aménagement place de la Chapellenie Avry	20 000.00	
8400.5010.01	Réfection sentiers péd. La Trotse, Les Gottes-La Moranda	50 000.00	
9	FINANCES ET IMPÔTS	1 385 000.00	
<b>963</b>	<b>Immeubles du patrimoine financier</b>	<b>1 385 000.00</b>	
9630.5040.00	Rénovation Gîte d'Avry	150 000.00	
9633.5040.00	Achat auberge St-Pierre Le Bry	1 200 000.00	
9633.5040.01	Etude pour rénovation auberge St-Pierre Le Bry	35 000.00	

**Nouveaux investissements 2022 = 3 760 000.00**

		Budget 2022	
		Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	550 000.00	
2	FORMATION	440 000.00	
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	50 000.00	
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	2 182 000.00	200 000.00
7	PROT. DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 620 000.00	40 000.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	70 000.00	
9	FINANCES ET IMPÔTS	1 385 000.00	
	TOTALISATION	6 297 000.00	240 000.00
	Résultat		6 057 000.00
<b>Y compris reports des années précédentes de CHF 2 297 000.00</b>			

## Planification des investissements 2022 - 2027

LIBELLÉS														
Total général														
Bénéfice / perte														
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2022	2023	2024	2025	2026	2027		
	4 000 000.00	19 500 000.00	33 000 000.00	24 000 000.00	800 000.00	800 000.00	240 000.00	240 000.00	240 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00		
							3 760 000.00	1 710 000.00	3 060 000.00	2 360 000.00	760 000.00	760 000.00		
												12 410 000.00		
N°	Type	LIBELLÉS	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2022	2023	2024	2025	2026	2027
0290	A	Adm. Générale	275 000.00											
6150	A	Entretien routes et trottoirs	500 000.00	700 000.00	700 000.00	700 000.00	300 000.00	300 000.00						
6150	A	Rénovation routes AF	600 000.00	600 000.00	600 000.00				200 000.00	200 000.00	200 000.00			
6150	A	Routes cantonales, accès lac			1000 000.00	1000 000.00								
6150	A	Achat véhicule édilitaire	67 000.00											
7101	A	Rénovation réseau d'eau	626 000.00	400 000.00	400 000.00	400 000.00	400 000.00	400 000.00						
7101	A	Taxes de raccordement eau							20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00
7201	A	Equipement parcelles "La Chenau"	87 000.00											
7201	A	Mise en séparatif	450 000.00	250 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00						
7201	A	Taxes de raccordement épur.							20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00
7900	A	Parking "Les Marais"			200 000.00									
7900	A	Parking public "Ogoz"			100 000.00									
7900	A	Etude aménag. Rives du lac et ports	110 000.00											
8400	A	Réfec. sentiers péd. La Troise, Les Gattes-La Morant	50 000.00											
3420	A	Participation au port et zone touristique			200 000.00	200 000.00								
9633	A	Achat auberge St-Pierre Le Bry	1200 000.00											
9633	A	Etude rénovation auberge St-Pierre Le Bry	35 000.00											
940a	A	Intérêts	150 400.00	68 400.00	122 400.00	94 400.00	30 400.00	30 400.00						
940b	A	Amortiss. Oblig.	150 400.00	68 400.00	122 400.00	94 400.00	30 400.00	30 400.00						

## Investissements 2022

**3.1. Complément pour transformation administration communale****CHF 275'000.00**

Le Conseil communal propose de modifier le projet de transformation de l'administration communale. Un premier crédit de CHF 300'000.00 avait déjà été obtenu lors de l'assemblée communale du 27 novembre 2019. Un crédit complémentaire de CHF 275'000.00 est nécessaire à la modification du projet selon les informations transmises lors de l'assemblée communale extraordinaire du 4 novembre 2021 (voir PV, page 11 du présent bulletin). Les plans et détails figurent dans la présentation faite lors de l'assemblée aux pages 24 à 31, sur le lien : <https://www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique-assemblees-communales.html>.

*Cet investissement sera financé par emprunt bancaire.*

Marc-Olivier Seydoux

**3.2. Réalisation modération de trafic Route Gumefens-Avry – 1<sup>ère</sup> partie****CHF 500'000.00**

Le Conseil communal souhaite réduire le trafic de transit à travers le village de Gumefens et optimiser les liaisons de mobilité douce par le biais d'aménagements et de mesures, en tenant compte des contraintes existantes.

Dans cette optique, un bureau d'ingénieurs a été mandaté, afin de réaliser une étude. Celle-ci porte sur le secteur de la laiterie « La Cigogne » et sa liaison avec le quartier de Villarvassaux, jusqu'à et y compris une partie de la route d'Avry, ainsi que le début de la route du Gibloux comprenant notamment le secteur de l'école. L'étude a donné lieu à l'établissement d'un rapport prévoyant les aménagements à réaliser.

Sur cette base, le Conseil communal propose de débiter les travaux sur un premier tronçon compris entre le carrefour de la Route du Gibloux jusqu'à et y compris une partie de la route d'Avry.

*Cet investissement sera financé par emprunt bancaire.*

Virginie Fragnière Charrière

**Une séance de présentation du projet aura lieu le jeudi 2 décembre 2021 à la HAP. Infos sur le site internet de la Commune et sur l'application iGruyère.**

### 3.3. Rénovation des routes AF (-subv. Cantonale env. CHF 200'000.00)

**CHF 600'000.00**

Une nouvelle liste de routes AF (améliorations foncières) à entretenir durant cette législature a été soumise au Service cantonal de l'Agriculture (SAgri), en vue de l'obtention de subventions cantonales et fédérales. Le montant porté aux investissements est purement estimatif et ne tient pas compte des subventions attendues ; les priorités seront définies après le retour de ce service.

A savoir que certaines routes sont privées et que le financement ne sera pas ou que partiellement communal. Les travaux devront cependant être exécutés par la Commune.

*Cet investissement sera financé par emprunt bancaire.*

*Pierre Justin Morard*

---

### 3.4. Achat véhicule édilitaire

**CHF 67'000.00**



La jeep utilisée actuellement par l'édilité a 15 ans. Elle affiche au compteur un nombre important de kilomètres pour un tel véhicule. Elle fait l'objet de réparations de plus en plus fréquentes et coûteuses. Et il n'est pas certain qu'elle puisse encore être utilisée pendant très longtemps.

Le Conseil communal propose de la remplacer en acquérant une jeep Toyota Hilux équipée d'un pont basculant.

*Cet investissement sera financé par le compte courant communal.*

*Virginie Fragnière Charrière*

---

### 3.5. Eau potable - Remplacement conduite Quartier Villarvassaux – 3<sup>ème</sup> étape

**CHF 195'000.00**



Afin de terminer le remplacement et l'assainissement des conduites d'eau potable dans le quartier de Villarvassaux, une troisième étape de travaux est nécessaire.

L'intervention concernera 11 raccordements privés.

*Cet investissement sera financé par le compte courant communal.*

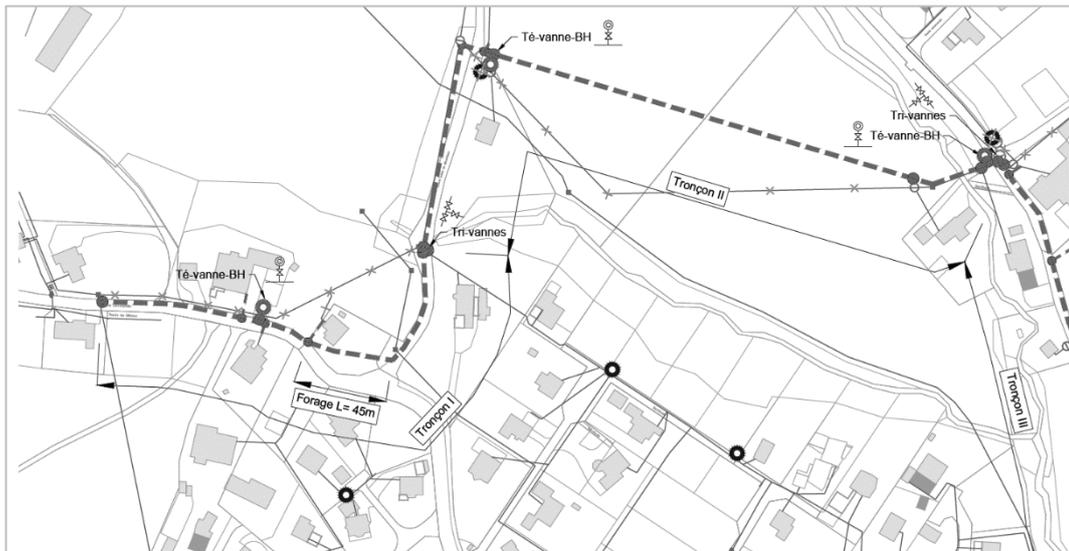
*Marc-Olivier Seydoux*

### 3.6. Eau potable - Remplacement conduite- Secteur Gumefens Vers Karlé – Tronçons 1 (175 m) et 2 (365 m)

**CHF 431'000.00**

**Pour le tronçon 1 :** Les travaux se poursuivront depuis l'intersection de la route des Gottes et du ruisseau du Tro du Ru jusqu'à la Route du Gubloux. La conduite passant sous une zone à bâtir sera déplacée afin de transiter en périphérie de zone constructible.

**Pour le tronçon 2 :** Suite à l'intervention sur le secteur III en 2021, la suite des travaux s'étendra depuis le foyer Horizon Sud jusqu'à l'intersection de la route des Gottes et du ruisseau du Tro du Ru. L'intervention permettra de simplifier le tracé de la conduite et de l'assainir.



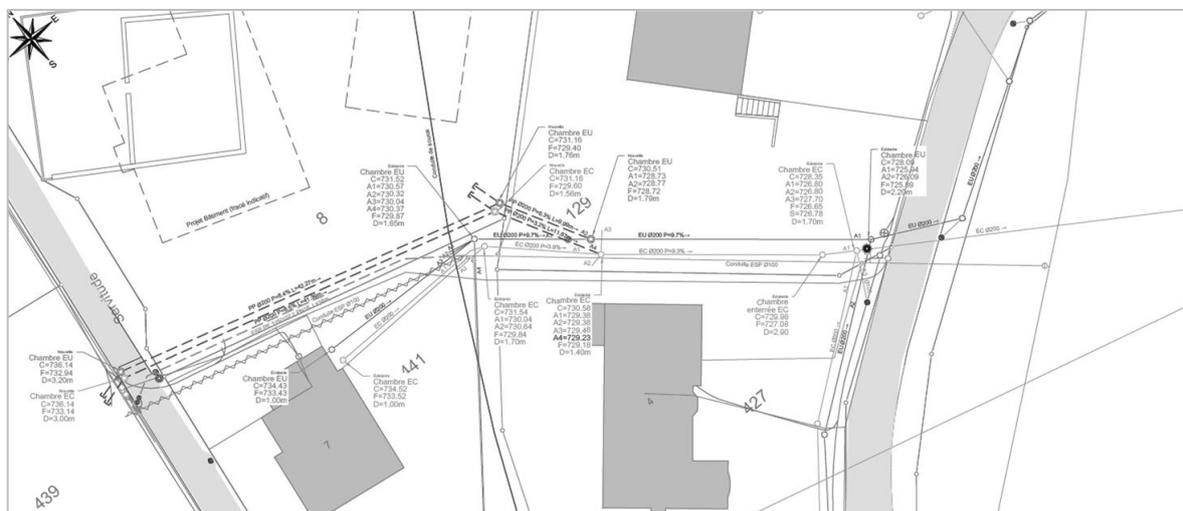
Cet investissement sera financé par emprunt bancaire.

Marc-Olivier Seydoux

### 3.7. Epuration – Equipement parcelles « La Chenau »

**CHF 87'000.00**

La construction de nouveaux bâtiments à l'ouest de l'école de Gumefens nécessite l'équipement de la parcelle en question. De plus, les travaux prévoient l'équipement d'une parcelle située encore plus à l'ouest. Le déplacement d'une conduite d'eau potable située sous un mur privé étant planifié depuis 2021 dans le même secteur, une seule intervention sera réalisée afin de limiter les coûts.



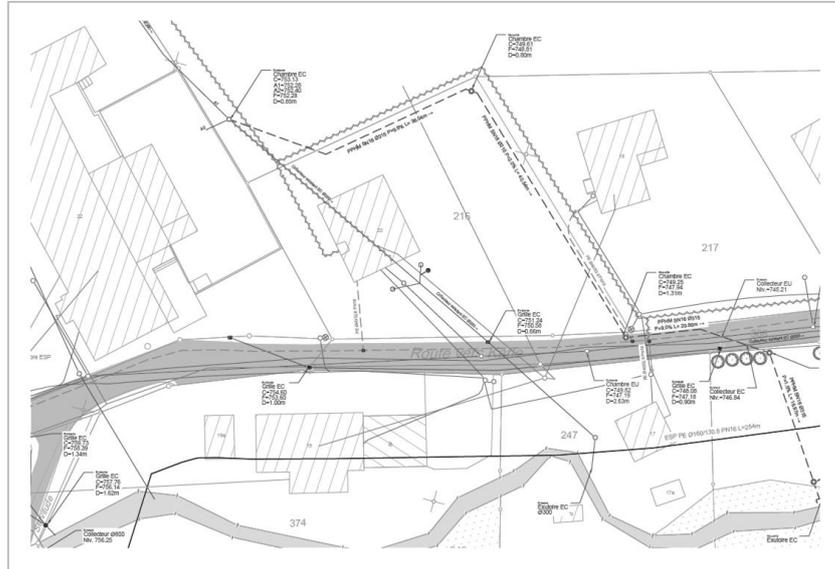
Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Marc-Olivier Seydoux

### 3.8. Epuration - Remplacement tronçon Vers Karlé - Foyer Horizon Sud

**CHF 110'000.00**

Suite à l'étude concernant le remplacement de la conduite d'eau potable, il a été constaté que le collecteur d'eaux claires provenant du quartier situé en amont du bâtiment Horizon Sud passait sous l'habitation située à la Route Vers Karlé 20, article 216 RF. Afin d'assainir la situation rapidement, la déviation du collecteur a été planifiée en même temps que le remplacement des conduites d'eau. Le diamètre du collecteur est augmenté afin de pouvoir supporter les eaux provenant du nouveau projet de Horizon Sud.



Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

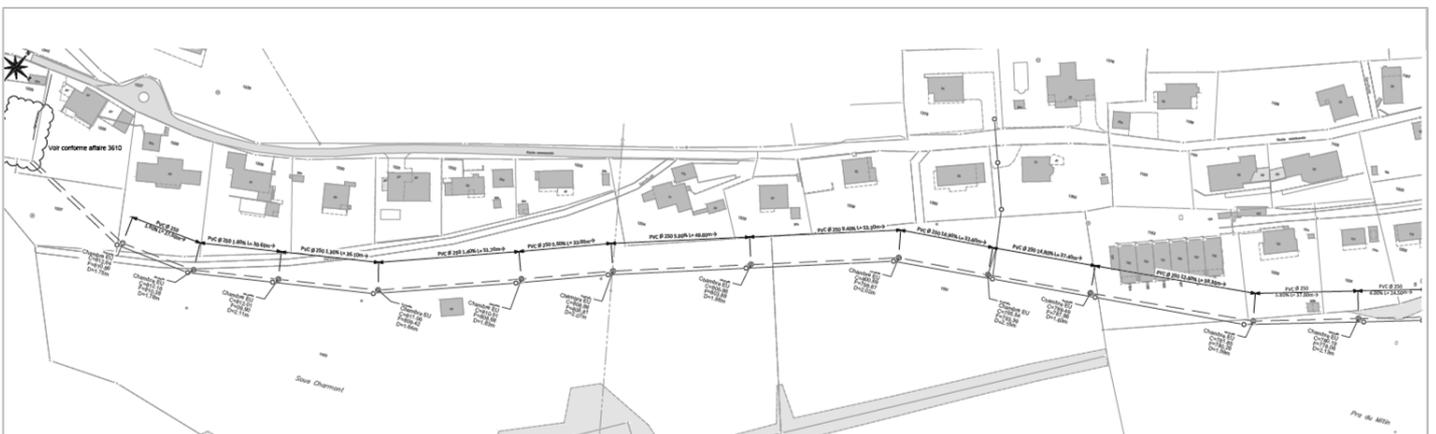
Marc-Olivier Seydoux

### 3.9. Epuration – Mise en séparatif Pra du Mitin – Sur Charmont

**CHF 340'000.00**

Cette mise en conformité est planifiée par le plan général d'évacuation des eaux de Pont-en-Ogoz (PGEE). Elle concerne la quatrième et dernière étape de la mise en séparatif de la zone allant d'En Charmont jusqu'au Vignier.

Les travaux consistent au doublement du collecteur actuel par un nouveau collecteur qui reprendra les eaux usées. L'ancien collecteur sera utilisé pour l'évacuation des eaux claires.



Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Marc-Olivier Seydoux

### 3.10. Etude aménagement des rives du lac et ports

**CHF 110'000.00**

Alors que nous arrivons au terme de la révision générale de notre PAL et en considération notamment des problématiques qui surviennent chaque année à la belle saison dans ces secteurs, il est temps de s'attaquer à la question du futur de nos rives.

Le Conseil communal souhaite inclure à cette réflexion les principaux acteurs concernés par le développement des rives et ses futures infrastructures. A ce titre, la Commission d'urbanisme et d'énergie a eu contact avec plusieurs bureaux d'urbanisme. Le bureau d'urbanisme Archam s'est montré le plus convaincant puisque sont inclus dans leurs prestations des ateliers participatifs auxquels pourront spécifiquement participer les acteurs précités. Par ailleurs, le bureau d'urbanisme Archam s'est chargé de l'élaboration du Plan directeur régional de la Gruyère et bénéficie par ce biais de grandes connaissances s'agissant des opportunités de la planification des rives du lac de la Gruyère, ceci toujours dans le respect des normes supérieures applicables, notamment environnementales.

C'est donc pour réaliser l'étude qui serait menée par ce bureau d'urbanisme que le Conseil communal vous propose l'investissement cité en titre.

*Cet investissement sera financé par le compte courant communal.*

Géraldine Barras

---

### 3.11. Rénovation sentiers pédestres – secteur Gumefens

**La Trotse et Les Gottes-La Moranda**

**CHF 50'000.00**

**REFECTION DU CHEMIN DE LA « TROTSE »,  
Gumefens / environ 280 m**

Le Conseil communal prévoit la réfection du chemin situé entre le lieu-dit « La Trotse » et le ruisseau des Jorettes, direction Sorens.



**REFECTION DU CHEMIN « ROUTE DES  
GOTTES - LA MORANDA », Gumefens / environ  
380 m**

Les possibilités de promenades pédestres sont déjà nombreuses dans notre région, mais il existe un important potentiel pour compléter cette offre.

Le Conseil communal envisage de rendre le chemin reliant la Route des Gottes à la ferme de la Moranda à nouveau praticable, et d'y installer quelques bancs.

Pour les deux sentiers, nous pourrions bénéficier des services de la Protection Civile au mois d'avril 2022 à cet effet.

*Cet investissement sera financé par le compte courant communal.*

Géraldine Barras

### 3.12. Auberge St-Pierre, Route de la Gruyère 14, Le Bry – art. 2153 RF

a) **Crédit d'investissement pour l'acquisition du bâtiment  
CHF 1'200'000.00**

b) **Crédit d'étude CHF 35'000.00**

Le Conseil communal propose d'acquérir le restaurant de Le Bry, selon le projet exposé lors de l'assemblée communale extraordinaire du 4 novembre 2021 (voir PV, page 9 du présent bulletin). La présentation est disponible sur le site internet de la Commune, aux pages 3 à 14, sur le lien : <https://www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique-assemblees-communales.html>.

Le crédit d'étude permettra de déterminer le montant des investissements futurs à prévoir.

Cet investissement sera financé par emprunt bancaire.

Olivier Oberson

### ***Dissolution de l'association intercommunale pour les EMS de la Gruyère et approbation des statuts du RSSG***

L'association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS des Communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens a été fondée en 2016.

L'assemblée des délégués du 15 avril 2021 a décidé :

- la dissolution de dite association ;
- la demande de reprise par le Réseau Santé et Social de la Gruyère RSSG de la gestion des futurs EMS de Pringy et de Sorens, dès l'aboutissement de leurs nouvelles constructions.

Selon l'article 32 des statuts, chaque Commune doit faire approuver la dissolution lors d'une assemblée communale.

La clé de répartition prévoit la restitution du solde financier aux Communes membres. Le montant précis sera communiqué lorsque toutes les factures 2021 seront payées et les comptes vérifiés.

Le RSSG a ensuite signifié son accord de reprise par courrier du 20 juillet 2021. Pour cette raison, les assemblées communales gruériennes sont appelées à approuver les statuts adaptés en conséquence, en raison principalement de l'augmentation de la limite d'endettement à CHF 140 millions.

### ***Informations communales***



### **Sapins de Noël**

Comme l'année passée, le Conseil communal a décidé de renoncer à la distribution de sapins de Noël et remercie les quelques personnes habituellement intéressées de leur compréhension.

### **Fermeture du bureau communal**

Le bureau communal sera fermé du  
24 décembre 2021 au 7 janvier 2022



## Informations communales

### Horaires d'ouverture de la déchetterie durant les fêtes

Samedi 25 décembre 2021	:	<b><u>FERMÉE</u></b>
Mercredi 29 décembre 2021	:	<b>ouverture normale</b>
Samedi 1 <sup>er</sup> janvier 2022	:	<b><u>FERMÉE</u></b>
Mercredi 5 décembre 2022	:	<b>ouverture normale</b>

### Hivernage des bateaux



Chers propriétaires de bateaux, Chers bateliers, l'heure de l'hivernage de vos embarcations est arrivée.

Nous vous rappelons que selon la Loi fédérale sur la navigation intérieure du 3 octobre 1975 (LNI) et la loi d'application de la législation fédérale sur la navigation intérieure du 7 février 1991 (LALNI), les embarcations ne doivent en aucun cas être déposées sur le domaine public pour l'hivernage.

**Celles-ci, ainsi que les remorques, doivent être entreposées sur le terrain privé des propriétaires.**

*Les embarcations déposées sur le domaine public sans autorisation ou sans numéro de contrôle seront mises en fourrière par la police cantonale. Il en va d'ailleurs de même pour tout bateau échoué, coulé, inapte à la navigation ainsi que tout objet qui entrave ou met en danger la navigation (cf. art.11 LALNI).*

### Déneigement



Le Conseil communal vous rappelle que la Commune se charge de déneiger les voies de circulation communales et les trottoirs dans les meilleurs délais possibles. Cependant, pour pouvoir le faire dans les meilleures conditions, **IL EST IMPERATIF DE LAISSER LES TROTTOIRS ET LES ACCES LIBRES.**

Il est **interdit** de remettre la neige des places privées sur le trottoir ou la chaussée. D'avance nous vous en remercions.

### Piquets à neige

Les piquets orange qui longent les routes durant la saison hivernale sont posés afin de garantir votre sécurité en cas de fortes chutes de neige, ils délimitent le bord de route.

Le Conseil communal vous prie de ne pas les enlever, ni les déplacer.



## Informations communales



### Bâtiments sous alarmes automatiques

#### Message du Commandant des pompiers Rive Gauche

Procédure pour la gestion et la sécurité des clés d'entreprises ou privées avec alarmes automatiques.

Nous avons déjà une majorité de bâtiments, garage, restaurant, usines, Tour du Gibloux..., qui ont fait installer un tube à clés sécurisées **Sibox**.

Nous avons encore trop de clés qui sont stockées dans nos différentes bases de départ et trop de risques de ne pas avoir la bonne clé au bon endroit en intervention. Ou pire nous n'avons pas encore de clé à disposition pour rentrer dans le bâtiment, ça serait dommage de casser une fenêtre ou une porte pour faire juste un contrôle en cas d'alarme automatique.

A cet effet, vous pouvez vous renseigner auprès de l'ECAB concernant la directive cantonale pour l'installation d'un tube à clé **Sibox** sur leur site internet : [https://www.ecab.ch/wp-content/uploads/2021/03/Directive-SP\\_Tubes\\_a\\_cle\\_1011-f.pdf](https://www.ecab.ch/wp-content/uploads/2021/03/Directive-SP_Tubes_a_cle_1011-f.pdf)

Nous vous rendons attentifs que dès le 15 janvier 2022, toutes les clés en notre possession vous seront restituées, soit un tube **Sibox** a été installé et nous mettons les clés en sécurité dans le **Sibox** (Pass générale du bâtiment) ou à partir de cette date, pour une intervention à la suite d'une alarme automatique de votre installation, nous ne garantissons plus un accès à l'intérieur de votre bâtiment et tous les frais de dégâts d'ouverture de porte ou fenêtre seront entièrement à votre charge.

Vous pouvez demander le prix pour la pose d'un tube **Sibox** directement chez Gétaz Miauton S.A. rue des Usiniers 3 – 1630 Bulle 026 919 77 44 ou [julien.devaud@bmsuisse.ch](mailto:julien.devaud@bmsuisse.ch) réf : Dévaud Julien.

A la validation de l'offre, ils vont prendre directement contact avec moi, pour l'endroit idéal de pose que je validerai préalablement avec le propriétaire du bâtiment. N° de clé = C 3

Je reste à disposition pour toute question ou demande de complément d'information.

#### CSPI Rive Gauche

Cdt Brinkmann Alain

079 704 50 51

[cdt@cspi-riga.ch](mailto:cdt@cspi-riga.ch)

## Un peu de patois

### Ichtouâre de la gouna nêre a Louki dè Kutchèrin

*Ou tin de la fièvre aphteuse, dzin è bithè dèvechan chobrâ inkaratâ intche la. Pâ tyèchtyon d'alâ rôdâ è chè fére a chotèyi nè dè chotèyi chè chinbyâbyo a l'okajyon d'oun' inontra. Po povi vêre di dzin i fayi avê le kondji dou prèfè.*

*In Kutchèrin, li avê don ouna gouna nêre ke fayi menâ i vêr. Louki di a cha fèna : « Va dè rido avoui ton vélo dèmandâ a kondji ou prèfè po menâ la gouna i vêr vê René Morand. » Le patron de la farvâdze de la Toua k'in dè pye dè chon mihi dè martsô vouêrdâvè kôtyè kayon è bin chur on vêr. Agnès lè arouvâye ou tsathi po fére cha dèmanda in apoyin bin ke la gouna nêre irè fro delé inradja, ke l'avê dza dèpounâ le bouèton è fotu in l'ê le katsè.*

*Achetou k' Agnès lè jou fro dou tsathi avoui l'ôtorijachyon dou prèfè, tinke ouna dzouna fèmalâ pyèna dè bouna volontâ ke vin tapâ ou burô dou prèko : « Vo fô mè bayi a kondji dè montâ portâ de la nouretera ou vajiyè ke pouyè ou tsalè vejìn dè Grô Molèjon. (I vo djo in katson ke le vajiyè irè achebin le martchan de la grahyaja). Chetache la jou chon ôtorijachyon è lè modâye.*

*Adon le prèfè chè virè in kontre le prèfè-chèkon ke l'avê to yu è tot'oyu è li di : « Tinke j'in ouna ke porè achebin dèpounâ le bouèton è frèjâ le katsè. »*

Roro

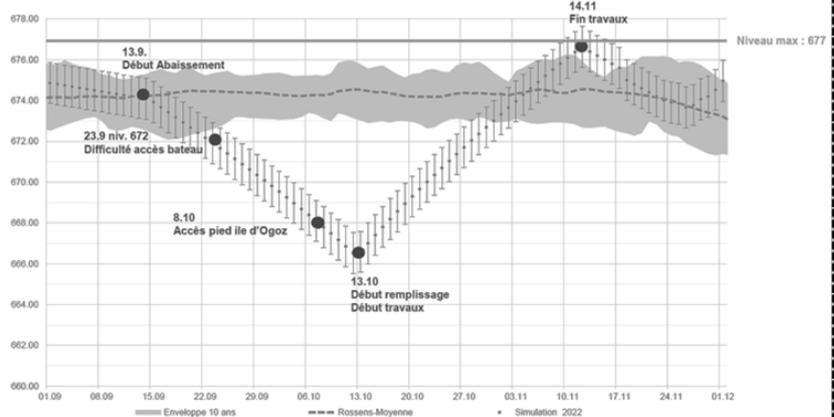
Vous avez envie de connaître la traduction de ce texte ? Le patois vous intéresse ?  
Prenez contact avec M. Gérard Morard au 079 664 66 83

## Divers

**Le lac de la Gruyère sera abaissé de manière exceptionnelle à l'automne 2022**

Groupe E réalisera des travaux d'entretien et de maintenance sur la galerie et les conduites forcées qui acheminent l'eau du barrage de Rossens vers la centrale hydroélectrique d'Hauterive durant l'automne 2022. Ces opérations nécessiteront l'abaissement du lac de la Gruyère de 7,5 mètres par rapport à sa cote habituelle en cette période de l'année.

Selon les informations qui nous ont été transmises, l'abaissement du lac commencera le 13 septembre 2022. Dès le 23 septembre 2022, il devrait être difficile d'accéder aux bateaux puisque le niveau du lac de la Gruyère sera à cette date de 672 mètres sur mer (msm). Dès le 13 octobre 2022, le début des travaux aura lieu et le lac se remplira ensuite alors à nouveau pour atteindre son niveau habituel le 14 novembre 2022.

**Simulation 2022 du niveau du lac de la Gruyère**

## généralions

generations-plus.ch

La Commune offre un abonnement à titre gracieux à toute personne ayant atteint l'âge de la retraite.

Les personnes intéressées à recevoir la revue **Génération Plus** sont priées d'en faire la demande auprès du bureau communal.

L'app  
iGruyère

arg

Plus besoin de rechercher l'information, laissez-la venir à vous.

- La déchetterie est fermée ?
- Un nouvel emploi à la commune ?
- Des nouveaux lieux de vaccination ?
- Des risques d'inondation ?
- La route est détournée ?

Recevez toutes les dernières informations communales grâce à iGruyère !



Téléchargez dès maintenant iGruyère !

App Store

Google Play



CUR  
BALAI DE

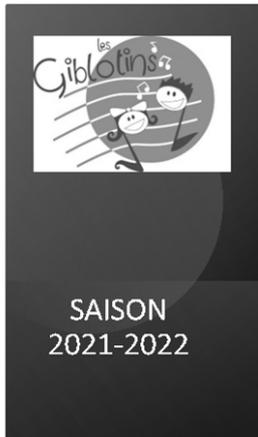
2022

Le prochain nettoyage des berges du lac aura lieu le

**samedi 12 mars 2022**

Réservez cette date et venez nombreux 😊

## Sociétés locales



- ♪ Tu as du plaisir à chanter ?
- ♪ Tu veux élargir ton horizon musical ?
- ♪ Tu veux partager des moments avec tes copains et le public ?

**SI OUI REJOINS-NOUS !!!!**

*Quand* : tous les vendredis après l'école

*Où* : Salle La Sauge, sous la halle de gym à Avry

2H-4H : 15h45-16h30

Dès 5H : 16h45-17h45

Tu peux aussi visiter notre site [www.giblotins.ch](http://www.giblotins.ch)

**Chœur mixte d'Avry-devant-Pont**

*Après un silence forcé, nous avons retrouvé le plaisir de chanter ensemble.*

*Vous aussi vous avez envie de chanter, alors vous êtes le/la bienvenu(e). N'hésitez pas à rejoindre nos rangs !*

*Aucune connaissance musicale n'est pré-requise. Tentez l'expérience d'une ou plusieurs répétitions. Venez simplement nous rejoindre un mercredi soir.*

*Sous la direction de Valentin Descloux, nos répétitions ont lieu chaque mercredi de 20 h 15 à 22 h, à Avry-devant-Pont, au sous-sol de la halle polyvalente, salle « La Sauge ».*



**Marché de Noël le 4 décembre 2021**

À la halle polyvalente d'Avry-dt-Pont de 9h00 à 16h00

Venez nombreux découvrir les merveilles présentées par nos exposants !  
Boissons et snacks chauds à disposition  
Pass sanitaire obligatoire

Organisé par la société de tir air comprimé Avry-dt-Pont

# *Fenêtres de l'Avent de Pont-en-Ogoz*

*De 18h30 à 20h00*

*Organisées par*



- ME 1 décembre** *Jette des Ponts, Parcelle de la pêche, Avry-dt-Pont*
- VE 3 décembre** *Fam. Marianne et Christian Marchon, Route de la Gruyère 22, Le Bry*
- LU 6 décembre** *Fam. Hervé Droux, Rte de La Berra 4, Gumefens*
- ME 8 décembre** *Le Conseil de parents et Le Cercle scolaire de Pont-en-Ogoz  
Forêt de Russille, Avry-dt-Pont  
(17h00 – 21h00 soirée spéciale avec venue de St-Nicolas à 19h)*
- JE 9 décembre** *Famille Magali et David Marguet, Rte de Thusy 22, Avry-dt-Pont*
- VE 10 décembre** *Mme et M. Marie-Jo et Gérard Gapany, Rte du Gibloux 9,  
Gumefens*
- MA 14 décembre** *Famille Amélie et Olivier Gapany, Rte de la Berra 23, Gumefens*
- JE 16 décembre** *Sté de Jeunesse d'Avry/Le Bry, Chapelle des Gachoud,  
Villars d'Avry, Le Bry*
- VE 17 décembre** *Sté de Jeunesse de Gumefens, Ecole, Gumefens*
- SA 18 décembre** *Local Terre Native, Cabane des Bûcherons, Gumefens (parking antenne  
Swisscom)  
Soirée féérique autour du sapin dès 18h00*
- LU 20 décembre** *M. et Mme Samuel Barras et Eleonora Paradies,  
La Côte à Bonheur 52, Gumefens*

***Venez nombreux !!***

***Nous vous souhaitons une magnifique période de l'Avent sous le signe du partage.***



## SKI & SNOWBOARD OJ

### Avry-devant-Pont

...si tu sais déjà skier et que tu veux passer de bons moments avec tes camarades...

**alors rejoins-nous vite !**

ski & snowboard plaisir

amitié - détente - sport - bonne humeur

...aucune compétition...

Inscription : <https://sites.google.com/site/ojskiavry>

Ou [ojavry@gmail.com](mailto:ojavry@gmail.com) ou 076/446.07.82



12<sup>ème</sup> Marché de Printemps \*

**Samedi 7 mai 2022  
de 9h00 à 17h00**

Place de l'école de Gumefens

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour cet événement. N'hésitez pas à nous contacter !  
[arvy\\_maradan@msn.com](mailto:arvy_maradan@msn.com) - 079 377 92 43

(\* sous réserve des conditions sanitaires)

***D'ici là, nous vous souhaitons de Belles Fêtes de fin d'année et surtout, prenez-soin de vous et de vos proches !***



**GUMEFENS  
SORENS**



[www.fcgumefenssorens.ch](http://www.fcgumefenssorens.ch)  
[info@fcgumefenssorens.ch](mailto:info@fcgumefenssorens.ch)  
[www.aff-ffv.ch](http://www.aff-ffv.ch)



Chers Parents,

Votre enfant aime jouer, être en compagnie d'autres enfants, il a envie de bouger, se faire plaisir, alors pourquoi pas l'inscrire à l'école de foot !

**Ecole de foot** : dès 5 ans

**Juniors** : dès 7 ans => F, E, D, C, B et A

**Période** : avril à fin juin et septembre à fin octobre en extérieur

**Hiver** : en salle

**Quand et où** : en fonction de l'équipe et du jour, terrains de Gumefens ou Sorens

**Personne de contact** : Steve Rolle → [as.rolle@bluewin.ch](mailto:as.rolle@bluewin.ch) – 078/676.08.38

Votre enfant a la possibilité de venir 2 à 3 fois à l'entraînement pour se faire une idée et ensuite vous pourrez confirmer son inscription !!!

Pour toutes les questions liées au mouvement junior ainsi qu'aux différentes équipes, n'hésitez pas à contacter M. Steve Rolle, responsable du mouvement junior du FC Gumefens-Sorens.

***Le foot c'est une belle école de vie où l'amitié, le partage et l'entraide s'apprennent en jouant !***

## fcoles

Bonjour à tous !

En décembre a généralement lieu notre traditionnel loto des familles. En raison des conditions sanitaires, celui-ci ne peut pas être organisé. Les recettes de cet événement étaient au service des camps, pour les élèves. Ainsi, afin de se réunir, nous avons opté pour une rencontre extérieure :



# PONT-EN-BISCÔMES

## 8 DÉCEMBRE 2021

### 17H à 20H



Nous nous retrouverons à la forêt de Russille, au-dessus du quartier des Planchettes à Avry-devant-Pont, à la table. Nous vous proposons :

- soupe de chalet, vin chaud, thé chaud et biscômes
- contes à la lueur des lanternes à 17h30 et à 18h
- venue de St-Nicolas à 19h

Nous vous demandons de venir à pied ou de parquer votre véhicule à la halle polyvalente d'Avry-devant-Pont et de monter à pied. Aucune place de parc ne sera prévue aux abords de la forêt !

A prendre : les couverts et gobelets pour la soupe et les boissons, une lampe de poche ou frontale.

Nous nous réjouissons de partager ce moment avec vous !

Meilleures salutations.

Le Conseil de parents  
et les enseignants de Pont-en-Ogoz

En cas de questions : par mail à [conseilparents@pont-en-ogoz.ch](mailto:conseilparents@pont-en-ogoz.ch)



## Memento

### Administration communale :

Route de l'Eglise 13

Heures d'ouverture :

1644 Avry-devant-Pont

Tél. 026 915 14 94

[commune@pont-en-ogoz.ch](mailto:commune@pont-en-ogoz.ch)

Lundi 14h00 – 17h00

Mercredi 9h00 – 11h30

Jeudi 15h00 – 19h00

<http://www.pont-en-ogoz.ch>

### Bâtiments scolaires :

Avry-devant-Pont : 026 915 31 39 / Gumefens : 026 915 30 25 / Le Bry : 026 411 20 66

### Déchetterie – Le Bry :

Horaires du 1<sup>er</sup> mai au 15 octobre :

Lundi	19h00 – 20h00
Mercredi	18h30 – 20h00
Samedi	9h30 – 12h00 / 16h00 – 17h00

Horaires du 16 octobre au 30 avril :  
(ou selon plan affiché à la déchetterie)

Mercredi	19h00 – 20h00
Samedi	10h00 – 12h00 / 16h00 – 17h00

### Boulangerie-pâtisserie Antoine – Avry-devant-Pont :

Tél. 026 915 21 29

Heures d'ouverture :

Lu-Ma-Me-Je-Ve	6h15 – 12h00	15h00 – 18h30
Samedi	6h30 – 12h00	fermé
Dimanche	6h30 – 11h30	fermé

### Fromagerie Gumefens – Avry :

Tél. 026 436 26 26 et 079 800 26 53

Heures d'ouverture : Lundi fermé

Ma à Sa 7h00 – 11h45 / 15h00 – 18h30

Dim. 7h00 – 11h45 / 16h00 – 18h30

### Tea-room La Cigogne – Gumefens :

Tél. 026 915 08 27

Lu-Ma-Me-Je-Ve 6h00 – 19h00

Samedi 7h00 – 13h00

Dimanche 8h00 – 12h00

### Buvette du Lac – Gumefens :

Tél. 026 915 15 70

Heures d'ouverture : Voir sur le site internet [www.labuvettedulac.ch](http://www.labuvettedulac.ch) [info@labuvettedulac.ch](mailto:info@labuvettedulac.ch)

### Informations :

Justice de Paix de la Gruyère : Tél. 026 305 86 40

Préfecture de la Gruyère : Tél. 026 305 64 00

Feu : Tél. 118

Police : Tél. 117

Urgences médicales : Tél. 144

Hôpital de Riaz : Tél. 026 306 40 00

Médecin de garde de la Gruyère : Tél. 026 304 21 36

Pharmacie de service : Tél. 026 304 21 40 (En dehors des heures d'ouverture normales)

[JPGruyere@fr.ch](mailto:JPGruyere@fr.ch)[www.fr.gruyere.ch](http://www.fr.gruyere.ch)